



Agriculture et Agroalimentaire Canada

**Budget des dépenses
1998-1999**

Rapport sur les plans et les priorités

Les documents budgétaires

Le budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en plusieurs parties. Commencant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. L'ancienne Partie III du Budget des dépenses a été scindée en deux documents : un rapport déposé au printemps, "*Un rapport sur les plans et les priorités*" et un autre rapport déposé à l'automne, "*Rapport sur le rendement*."

Un rapport sur les plans et les priorités fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur ses programmes. Il est axé principalement sur une planification plus stratégique et sur les résultats escomptés.

Le *Rapport sur le rendement* met l'accent sur la responsabilisation basée sur les résultats en indiquant les réalisations en fonction des prévisions de rendement et les engagements à l'endroit des résultats qui sont exposés dans *Un rapport sur les plans et les priorités*.

© Ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 1998

En vente au Canada par l'entremise des librairies associées et autres librairies

ou par la poste auprès du

Groupe de développement et de marketing des publications
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1999-III-13

ISBN 0-660-60071-4

Agriculture et Agroalimentaire Canada

Budget des dépenses 1998-1999

Un rapport sur les plans et les priorités

Accordé

[original signé par]
Ministre de l'Agriculture et agroalimentaire

TABLE DES MATIÈRES

I. Messages

Message du Ministre: Réputation mondiale d'excellence	1
Déclaration de la Direction	2

II. Vue d'ensemble du Ministère

A. Mandat du Ministre	3
B. Objectif du Ministère	3
C. Plan des dépenses	3
D. Cadre de rendement	4



III. Principaux plans, stratégies et résultats prévus

1. Croissance des marchés	5
Conseil national des produits agricoles	13
Commission canadienne des grains	14
2. Innovation pour un avenir durable	18
3. Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	24
4. Politiques et services ministériels	29
Agence canadienne du pari mutuel	34

IV. Information supplémentaire

Tableau 1. Autorisations de dépenser — Sommaire de portefeuille	36
---	----

Renseignements sur le personnel

Tableau 2. Organigramme du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	37
Tableau 3. Responsabilité à l'égard des dépenses prévues par secteur d'activité pour 1998-1999 .	38
Tableau 4. Équivalents temps plein (ÉTP) prévus par secteur d'activité	38
Tableau 5. Détails des besoins en ÉTP	38

Renseignements sur les projets d'immobilisation

Tableau 6. Dépenses en capital contrôlées par secteur d'activité	38
Tableau 7. Projets d'immobilisation contrôlés par secteur d'activité	39

Autre renseignements financiers

Tableau 8. Sommaire des dépenses par article	40
Tableau 9. Ressources du programme par secteur d'activité (1998-1999)	40
Tableau 10. Sommaire des subventions et contributions par secteur d'activité	41
Tableau 11. Détails des subventions et contributions par secteur d'activité	41
Tableau 12. Recettes non fiscales à valoir sur le Trésor par secteur d'activité	43
Tableau 13. Recettes non fiscales à valoir sur le Trésor par type de recettes	43
Tableau 14. Recettes additionnelles non fiscales à valoir sur le Trésor	43

Autres informations

Tableau 15. Lois appliquées par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	44
Tableau 16. Références du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	45

RÉPUTATION MONDIALE D'EXCELLENCE



Que signifie précisément la réputation mondiale d'excellence pour le secteur agricole et agroalimentaire du pays et pour l'un des sept Canadiens qui, de près ou de loin, tire son gagne-pain de l'agriculture?

Cette réputation mondiale d'excellence revêt une importance cruciale pour un secteur économique vigoureux et solidement implanté dans de nombreuses communautés rurales de chaque région du pays, qui rapporte près de neuf pour cent du produit intérieur brut. Ce secteur moderne se compose de participants hautement compétents aux idées innovatrices et fait appel à des technologies de pointe pour préserver de manière responsable la compétitivité du Canada sur les marchés internationaux tout en gérant les ressources en terres et en eau du pays.

Cette réputation mondiale d'excellence vient aussi de notre commerce international et de nos marchés florissants qui vont de Taïwan à l'Ukraine. Elle est également le fruit du dépassement de notre objectif de 20 milliards de dollars d'exportation de produits agroalimentaires, qui eux-mêmes font partie de nos échanges intérieurs de près de 90 milliards de dollars. Somme toute, nous avons de solides assises et nous comptons bien tirer parti de cette réputation internationale d'excellence pour aider le secteur à vendre ses produits sur les marchés mondiaux.

Au cours des prochaines années, la réussite du secteur dépendra en grande partie de recherches innovatrices qui lui permettront non seulement de rester concurrentiel, mais de préserver aussi son potentiel de rendement à long terme en assurant le respect de l'environnement, dont nous sommes tous tributaires. AAC s'est déjà associé au secteur pour financer près de mille projets de recherches dans le cadre de son Programme de co-investissement en recherche et développement, ce qui représentera un investissement de plus de 90 millions de dollars au cours des trois prochaines années. Là encore, nous comptons bien tirer le maximum de l'excellence de nos ressources nationales, de la renommée mondiale de nos recherches agricoles et agroalimentaires et de la capacité du secteur de s'adapter aux réalités commerciales en évolution.

Nous fournissons, à la fois, des outils au secteur et aux collectivités rurales pour favoriser l'adoption de nouvelles technologies et l'adaptation aux nouvelles réalités commerciales : ce sont là des éléments essentiels afin d'emboîter le pas à la concurrence et de satisfaire les consommateurs de plus en plus variés et exigeants. En fin de compte, nous devons maximiser les opportunités mondiales et fortifier les collectivités rurales. Tout aussi essentiels sont les programmes de sécurité du revenu agricole. Alors que nous prévoyons que les échanges commerciaux et les investissements du Canada s'accroissent au cours des prochaines années, il est probable que les prix agricoles et les conditions de production changeront d'année en année. En instaurant des programmes de sécurité du revenu appropriés et efficaces, les Canadiens pourront, avec confiance, courir les risques qu'ils doivent prendre afin de réussir sur des marchés mondiaux en rapide évolution.

Bien entendu, maintenir la cadence des nouvelles réalités dans un monde de plus en plus concurrentiel n'est pas chose facile. À AAC, nous déployons des efforts considérables pour réorganiser notre structure de gestion. Les secteurs d'activités *Croissance des marchés*, *Innovation pour un avenir durable*, *Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales*, et *Politiques et services ministériels* définissent les domaines dans lesquels nous concentrons nos efforts nous permettant de donner suite aux priorités du secteur tout en favorisant une organisation productrice.

Affronter ce monde émergent, et ce dans l'excellence, dépendra en grande partie de notre habilité à réussir au sein même du Ministère, dans nos rapports avec nos collègues du portefeuille (par exemple l'Agence canadienne d'inspection des aliments), et dans nos liens avec le secteur. Ensemble, nous construirons un secteur prospère et autonome muni d'outils nécessaires pour garantir cette réputation mondiale d'excellence.

DÉCLARATION DE LA DIRECTION

Rapport sur les plans et les priorités (1998-1999)

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités de 1998-1999* d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

À ma connaissance (et sous réserve des observations ci-dessous), les renseignements :

- ▶ Décrivent fidèlement les mandats, plans, priorités, stratégies et résultats clés escomptés de l'organisation;
- ▶ Sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités*;
- ▶ Sont complets et exacts;
- ▶ Sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion sous-jacents.

Je suis satisfait des méthodes et procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisés pour produire le *Rapport sur les plans et les priorités*.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le document et qui sert de fondement à la reddition de résultats obtenus avec les ressources et les pouvoirs fournis.

[original signé par]

Andrew Graham
Sous-ministre adjoint
Direction générale des services intégrés

Le 2 mars 1998

Date

II. VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

A. MANDAT DU MINISTRE

Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire favorise le développement, l'adaptation et la compétitivité du secteur agricole et agroalimentaire en appliquant les politiques et les programmes que le gouvernement fédéral juge approprié d'établir. Il a pour objectif général d'aider le secteur à optimiser sa contribution à la poursuite des objectifs économiques et environnementaux du Canada et à fournir des approvisionnements d'aliments sains et de première qualité tout en maintenant des assises solides pour le secteur agricole et agroalimentaire et les collectivités rurales. Voir à la page 44 la liste des lois qui habilite le ministre à diriger et à contrôler les activités fédérales en agriculture et en agroalimentaire.

En 1998-1999, le portefeuille du ministre englobe le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, l'Agence canadienne d'inspection des aliments, la Commission canadienne des grains, le Conseil national des produits agricoles et deux sociétés d'État : la Commission canadienne du lait et la Société du crédit agricole. Le présent rapport sur les plans et les priorités vise le Ministère, le Conseil national des produits agricoles et la Commission canadienne des grains.

Voir à la page 37 la structure organisationnelle du portefeuille.

B. OBJECTIF DU MINISTÈRE

Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada (AAC) a pour objectif de favoriser et de soutenir, de manière durable, la croissance, la compétitivité et la vocation commerciale du secteur agricole et agroalimentaire et de faciliter le développement économique des collectivités rurales.

C. PLAN DES DÉPENSES

Le tableau suivant résume le plan des dépenses du Ministère jusqu'au 31 mars 2001.

PLAN DES DÉPENSES — AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA (EN MILLIONS DE DOLLARS)				
	Prévues 1997-1998	Planifiées 1998-1999	Planifiées 1999-2000	Planifiées 2000-2001
Dépenses brutes de programme	1 735,6	1 508,1	1 154,7	1 109,2
Moins : Recettes à valoir sur le crédit	90,7	88,0	88,7	89,3
Dépenses nettes de programme	1 644,9	1 420,1	1 066,0	1 019,9
Plus : Projets à être approuvés ⁽¹⁾	-	80,8	258,2	183,3
Dépenses nettes planifiées	1 644,9	1 500,9	1 324,2	1 203,2
Moins : Recettes à valoir sur le Trésor⁽²⁾	45,3	42,5	40,1	40,3
Plus : Coût des services dispensés par d'autres ministères⁽³⁾	34,0	34,0	34,0	34,0
Coût net pour le Ministère	1 633,6	1 492,4	1 318,1	1 196,9

1. En 1998-1999, dès l'approbation des nouveaux projets, le Ministère pourra solliciter des fonds jusqu'à concurrence du montant inscrit, et ce par le truchement de budgets supplémentaires. Ces initiatives comprennent :
 - un projet de Partenariat rural canadien interministériel de quatre ans qui a été annoncé dans le budget de 1998. Ce projet fait partie des initiatives du Ministère qui doivent être approuvées une fois que les détails seront connus.
 - le Programme d'aide pour le rétablissement économique (Tempête de verglas 1998).
2. Les recettes additionnelles à valoir sur le Trésor comprennent les rendements du capital investi dans la construction d'édifices d'exposition multifonctionnels, dans la Société du crédit agricole et dans la Commission canadienne du lait, comme indiqué à la page 43.
3. À compter de 1997-1998, le coût des services dispensés par d'autres ministères fléchira dans la foulée de la création de l'Agence canadienne d'inspection des aliments et de l'exclusion des frais d'administration servant à rémunérer Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

D. CADRE DE RENDEMENT

Au cours de l'année écoulée, le Ministère a adopté un cadre de rendement pour mieux répondre aux besoins de ses clients internes et externes. Ce cadre, qui découle de la vision qu'AAC a élaborée pour le secteur agricole et agroalimentaire, a permis au Ministère de définir un ensemble commun de résultats qu'il cherche à réaliser grâce au travail d'équipe des directions générales, des partenaires du portefeuille et des alliés de l'extérieur comme les autres ministères fédéraux et provinciaux et le secteur.

AAC est en voie de consulter ses clients sur les grandes orientations, d'établir des objectifs et des stratégies et de contrôler son rendement et celui de l'industrie en fonction de ces secteurs d'activités. Résultat : AAC est davantage en mesure de faire rapport sur ses réalisations et d'améliorer ce qu'il apporte au secteur.

NOTRE VISION DU SECTEUR AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE CANADIEN	ORGANISATION RESPONSABLE DE LIVRER LES RÉSULTATS		
	SECTEURS D'ACTIVITÉ		
		PRIMAIRE	COLLABORATRICE
Un secteur agricole et agroalimentaire qui, en plus d'être en croissance, est concurrentiel et réceptif à la demande du marché, <ul style="list-style-type: none"> ▶ est rentable; ▶ répond aux besoins alimentaires et non alimentaires en constante évolution des marchés intérieurs et extérieurs; ▶ contribue au bien-être de tous les Canadiens et Canadiennes et à la qualité de vie des collectivités rurales tout : <ul style="list-style-type: none"> ▶ en protégeant la sécurité financière des producteurs; ▶ en protégeant l'environnement; ▶ en fournissant un approvisionnement d'aliments sains et de première qualité; ▶ est moins tributaire du soutien de l'État; et ▶ repose sur des assises de politiques et une infrastructure efficaces. 	→	CROISSANCE DES MARCHÉS	Direction générale des services à l'industrie et aux marchés Direction générale de la recherche Direction générale des politiques Commission canadienne des grains
	→	INNOVATION POUR UN AVENIR DURABLE	Direction générale de la recherche Administration du rétablissement agricole des Prairies Direction générale des politiques Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
	→	FONDATION SOLIDE POUR LE SECTEUR ET LES COLLECTIVITÉS RURALES	Direction générale des politiques Administration du rétablissement agricole des Prairies Direction générale de la recherche Direction générale des services à l'industrie et aux marchés
	→	POLITIQUES ET SERVICES MINISTÉRIELS	Directions générales fonctionnelles ⁽¹⁾ Services juridiques Bureaux de direction Directions générales hiérarchiques

⁽¹⁾ Directions générales fonctionnelles : Services intégrés, Communications, Examen des programmes et Ressources humaines.

Le cadre se fonde sur un ensemble de trois secteurs d'activités opérationnelles qui témoignent du rôle unique que nous jouons à l'égard de l'industrie sous la direction du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Il s'appuie aussi sur un secteur d'activité de gestion qui décrit les résultats que le Ministère désire réaliser en vue d'une saine gestion et la façon dont il y parviendra.

III. PRINCIPAUX PLANS, STRATÉGIES ET RÉSULTATS PRÉVUS

1. CROISSANCE DES MARCHÉS

1.1 DESCRIPTION

Par le truchement de son secteur d'activité *Croissance des marchés*, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) favorise l'accès des produits canadiens aux marchés étrangers, le développement des marchés et les investissements. Ce secteur réunit les activités du Ministère et des organismes du portefeuille et joue également un rôle actif dans les activités d'« Équipe Canada », réseau canadien de développement du commerce international qui aide les entreprises de notre pays à vendre leurs produits et services à l'étranger et qui favorise les investissements au Canada. Pour ce faire, il

- ▶ assure et améliore l'accès aux marchés de manière à permettre aux clients de l'industrie de saisir les possibilités pour accroître leurs échanges commerciaux, surtout du côté des produits agroalimentaires à valeur ajoutée, sur les marchés tant intérieurs qu'internationaux;
- ▶ crée de nouveaux débouchés et voit à ce que les entreprises soient mieux préparées à répondre aux besoins du marché dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien;
- ▶ aide l'industrie à attirer de nouveaux investissements en préparant la voie à une amélioration du climat des investissements dans le secteur agroalimentaire canadien de manière à faire de ce dernier une cible de choix pour les investisseurs intérieurs et étrangers.

1.2 OBJECTIF ET DOMAINES DE RÉSULTATS CLÉS

OBJECTIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ	DOMAINES DE RÉSULTATS CLÉS
<p>L'objectif du secteur d'activité d'AAC <i>Croissance des marchés</i> est le suivant :</p> <p>Travailler avec l'industrie et d'autres partenaires à garantir et à améliorer l'accès aux marchés et permettre au secteur agroalimentaire de profiter des possibilités commerciales qui s'offrent sur les marchés intérieurs et extérieurs, en mettant l'accent sur les produits agroalimentaires à valeur ajoutée, et accroître les investissements nationaux et internationaux dans le secteur.</p>	<p>Accès aux marchés : Accès amélioré et plus sûr aux marchés internationaux et réduction des obstacles intérieurs au commerce.</p> <p>Développement des marchés : Contribuer à accroître les ventes de produits agricoles et agroalimentaires canadiens.</p> <p>Investissement: Contribuer à accroître la capacité des Canadiens d'offrir des produits agricoles et agroalimentaires qui rivalisent sur les marchés internationaux.</p>

1.3 DÉPENSES PLANIFIÉES

SECTEUR D'ACTIVITÉ <i>CROISSANCE DES MARCHÉS</i> — DÉPENSES PLANIFIÉES ⁽¹⁾ (EN MILLIONS DE DOLLARS)				
	Prévues 1997-1998	Planifiées 1998-1999	Planifiées 1999-2000	Planifiées 2000-2001
Dépenses brutes	171,5	203,8	192,7	190,5
Moins recettes à valoir sur le crédit ⁽²⁾	57,1	56,3	56,9	57,5
Dépenses nettes totales	114,4	147,5	135,8	133,0
Recettes à valoir sur le Trésor	34,0	34,0	34,0	34,0

1. Englobe le Conseil national des produits agricoles et la Commission canadienne des grains.

2. Les recettes à valoir sur le crédit sont entièrement liées au fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains.

1.4 FACTEURS EXTERNES

Comme il faut sans cesse **chercher à faire prospérer l'économie canadienne et à créer le plus possible d'emplois** pour les Canadiens, Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) devra réitérer sa détermination à aider le secteur à développer des marchés et à tirer profit de nouveaux débouchés commerciaux.

En faisant fond sur les ventes records à l'exportation de 20 milliards de dollars que le secteur agricole et agroalimentaire a réalisées en 1996, AAC collaborera étroitement avec le Conseil canadien de la commercialisation des produits agroalimentaires (CCCPA) et l'industrie agroalimentaire à atteindre, d'ici à 2005, un double objectif : hausser à 4 p. 100 la part canadienne de la valeur des exportations mondiales de produits agricoles et agroalimentaires, ce qui équivaut à des ventes de 40 milliards de dollars si les tendances actuelles se maintiennent; accroître la proportion de produits à valeur ajoutée exportés (c'est-à-dire renverser de 60:40 qu'il l'était en 1995 à 40:60 en 2005 le rapport entre les exportations de produits en vrac et celles de produits transformés).

Pour aider le secteur à réaliser cet objectif, le Ministère devra continuer à accorder de l'importance à l'accès des produits agricoles et agroalimentaires canadiens aux marchés mondiaux. En outre, nous nous préparons aux prochaines négociations agricoles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui débiteront en 1999 et consulterons amplement le secteur à cet égard. Nous travaillerons à maintenir et à gérer les relations commerciales que nous avons avec nos partenaires commerciaux, surtout avec notre principal partenaire, les États-Unis, et à élaborer des ententes de commerce régional qui optimaliseront les possibilités pour le secteur agricole et agroalimentaire canadien. Nous sommes également résolus à veiller à ce que tous les pays avec lesquels nous commerçons honorent leurs engagements commerciaux et que les producteurs canadiens soient protégés contre la concurrence déloyale venant des importations. L'appui crucial au secteur continuera d'exiger des efforts pour aplanir ou réduire les obstacles techniques et autres aux échanges commerciaux et pour atténuer les entraves au commerce interprovincial; il faudra à cette fin consulter l'industrie sur les principes qui présideront à l'élargissement de l'Accord sur le commerce intérieur et à la réduction des obstacles au commerce interprovincial au sein du marché canadien.

Pour répondre à la nécessité qu'ont nos clients de compter sur une approche intégrée en matière de développement international, AAC, en tant que l'un des trois principaux ministères souscrivant à la Stratégie canadienne pour le commerce international (SCCI) du gouvernement fédéral, collaborera avec le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) et Industrie Canada (IC) à mettre au point une formule d'« Équipe Canada » qui dispensera un cadre intégré de politiques, de programmes et de services à l'appui des exportateurs canadiens et fera la promotion de leurs produits. Pour y parvenir, nous miserons sur le Service d'exportation agroalimentaire (SEA) et mettrons à la disposition des exportateurs agroalimentaires un service fédéral homogène d'exportation qui mettra notamment à contribution les employés des bureaux régionaux et des experts nationaux et qui entretiendra des liens avec les agents de développement du commerce en poste dans les ambassades du Canada à l'étranger; de cette façon, nous élargirons l'accès du secteur à nos programmes et services de développement des marchés et lui fournirons de nouveaux produits d'information qui éclaireront les gens d'affaires dans leurs décisions d'élargir et de diversifier leurs marchés.

Pour réaliser ses objectifs, il est important que le secteur puisse tirer profit des possibilités qu'offrent les nouveaux marchés. Nous sommes résolus à collaborer avec les autres ministères fédéraux, les provinces et le secteur à mettre en oeuvre les récents plans d'action à moyen terme visant les marchés prioritaires, qui recèlent des possibilités importantes de développement du commerce et des marchés. Les marchés désignés comme prioritaires pour les produits agroalimentaires canadiens sont les États-Unis, le Japon, l'Union européenne, la Chine, la Corée du Sud, Taïwan, le Mexique et le Brésil.

Nous élaborons aussi une stratégie à l'égard des marchés en émergence, où des possibilités importantes surgiront au cours des prochaines années.

Sur la scène intérieure, pour continuer **d'être en mesure de suivre la cadence de la mondialisation et de faciliter les restructurations qui en découlent tant du côté de la demande que de l'offre**, il faut que le Ministère réitère l'importance qu'il accorde à la « préparation à exporter » et travaille en collaboration étroite avec les provinces et le secteur à ce que les entreprises et leurs produits soient prêts à répondre aux besoins des consommateurs, à la fois pour les marchés intérieur et international. À cette fin, les programmes financés par AAC, comme le Commerce agroalimentaire 2000, servent à combler les lacunes en information à l'égard du comportement des consommateurs sur ces marchés. Nous ferons valoir que le secteur de la transformation des aliments constitue un moteur de croissance pour le circuit agroalimentaire et faciliterons le resserrement de la coordination entre les principaux intervenants afin de rehausser la compétitivité du circuit agroalimentaire canadien.

Nous inciterons également les sous-secteurs de l'industrie à former des alliances stratégiques et nous nous emploierons à attirer des investissements et des technologies et à améliorer les systèmes de mise en marché, les circuits de distribution et les compétences en gestion. Au printemps, nous poursuivrons nos consultations avec le secteur de l'agroalimentaire pour examiner les questions et lui procurer les outils nécessaires à sa compétitivité.

Pour que l'industrie puisse offrir des produits de calibre mondial à prix concurrentiels sur les marchés internationaux - c'est-à-dire fabriquer les bons produits pour les bons marchés - il faudra que soit mieux défini le rôle des investissements directs dans la mise en valeur de la capacité d'approvisionnement; on devra aussi élaborer des programmes qui attireront et retiendront des investissements productifs dans le secteur agroalimentaire canadien. Du côté de l'offre, on est en voie de coordonner la démarche qui sera suivie grâce à l'application d'un plan d'action dans le secteur de la transformation des aliments. En améliorant le climat des investissements et en faisant de nouveaux efforts pour attirer des investissements, nous serons en mesure d'optimiser la compétitivité des produits agricoles et agroalimentaires canadiens sur le marché mondial.

1.5 PRINCIPAUX PLANS, STRATÉGIES ET RÉSULTATS PRÉVUS

Voici un aperçu de nos principaux plans, stratégies et résultats prévus par grand domaine de résultats :

CROISSANCE DES MARCHÉS	
PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS	PLANS (1998-2001)
ACCÈS AUX MARCHÉS	
Négocier des ententes commerciales.	<ul style="list-style-type: none">▶ Améliorer l'accès aux marchés négocié dans le cadre de plusieurs demandes d'adhésion à l'OMC, notamment de la part de la Chine, de Taïwan, de la Russie, de l'Ukraine et de l'Arabie saoudite; mettre en oeuvre les améliorations négociées dans le cadre d'ententes commerciales bilatérales ou régionales (ALE Canada-Israël).▶ En 1998-1999, préparer les dossiers sur les marchés intérieurs et internationaux en vue de la prochaine série de négociations commerciales multilatérales de l'OMC en agriculture (qui sont censées débiter en 1999); à cette fin, faire la synthèse des intérêts et des priorités des provinces et du secteur agricole et alimentaire, et

CROISSANCE DES MARCHÉS

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS**PLANS (1998-2001)**

	<p>poursuivre les négociations à l'échelle régionale ou bilatérale (élargissement de l'ALENA).</p> <ul style="list-style-type: none">▶ Maintenir l'accès du Canada au marché américain et résoudre un certain nombre de dossiers sur l'accès afin d'assurer et d'améliorer notre présence sur le marché américain.▶ De concert avec les provinces et les intervenants du secteur, définir les objectifs du Canada pour les négociations régionales, notamment la Zone de libre-échange hémisphérique (Accord de libre-échange des Amériques, négociations qui s'amorceront au Sommet des Amériques d'avril 1998 et se termineront en 2005).▶ Les participants mèneront à bien les négociations sur l'intégration de l'agriculture dans l'Arrangement de l'OCDE relatif à des lignes directrices pour les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public, et présenteront un rapport sur les négociations à la réunion ministérielle de l'OCDE d'avril 1998.
Lever les obstacles au commerce intérieur et international.	<ul style="list-style-type: none">▶ Préserver rigoureusement l'accès actuel aux marchés et même élargir cet accès par la résolution de certains obstacles techniques au commerce interprovincial et international et des autres entraves figurant sur une liste de priorités; exercer les droits conférés par l'Accord de l'OMC et respecter les obligations du Canada.▶ Utiliser le mécanisme de règlement des différends, dans la mesure du possible, pour prévenir et régler les problèmes avec nos partenaires commerciaux à propos de produits agricoles et agroalimentaires, y compris la défense des mesures prises par le Canada conformément aux droits et obligations définis dans les ententes commerciales.▶ Contribuer à l'examen de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce et à l'examen de l'entente sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS).▶ Promouvoir une rigoureuse approche scientifique aux normes régissant les produits alimentaires primaires et transformés par l'entremise du Comité de l'OMC sur les mesures SPS.▶ Établir les priorités du secteur à l'égard des politiques commerciales et de l'accès aux marchés; intégrer ces priorités aux activités ministérielles en tirant parti des

CROISSANCE DES MARCHÉS

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS

PLANS (1998-2001)

- consultations permanentes avec le secteur, notamment au sein du Groupe de consultations sectorielles sur le commerce extérieur et du Conseil canadien de commercialisation des produits agroalimentaires, et des réunions avec le secteur et les provinces.
- ▶ En 1998-1999, tenir des négociations avec les provinces sur la modification du chapitre agricole de l'Accord sur le commerce intérieur.
 - ▶ Éliminer les réserves et obstacles provinciaux subsistant pour le commerce intérieur des boissons alcooliques grâce aux pressions soutenues qu'exerce AAC sur les provinces pour qu'elles prennent de nouvelles initiatives.
- Faire progresser les intérêts canadiens dans le cadre des activités des organismes internationaux.
- ▶ En consultation avec les provinces et le secteur canadien, maintenir la réforme du commerce agricole « à la une » des dossiers traités par les organismes internationaux comme l'OMC, l'APEC, l'OCDE, le groupe de Cairns et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
 - ▶ Cultiver de solides alliances avec les pays membres de même mentalité afin de faire valoir les priorités canadiennes auprès des organismes internationaux comme l'OMC, l'APEC, l'OCDE, le Groupe de Cairns et la FAO.

DÉVELOPPEMENT DES MARCHÉS

Identifier les marchés prioritaires et en émergence et aider le secteur à élaborer des stratégies visant à optimiser ses exportations.

- ▶ Mettre en oeuvre les activités stratégiques contenues dans les huit plans d'action prioritaire à moyen terme en collaboration avec le secteur privé et les provinces.
 - ▶ En 1998-1999, élaborer des plans d'action à l'égard des marchés en émergence en vue d'élargir la part du Canada sur les marchés mondiaux.
 - ▶ Améliorer la Stratégie canadienne pour le commerce international au profit du secteur agroalimentaire grâce au resserrement de la collaboration avec les membres du Conseil fédéral-provincial du développement des marchés (CFPDM) et du CCCPA.
- Prodiguer du soutien, par le truchement des programmes et services du Service d'exportation agroalimentaire (SEA), en vue de
- ▶ Accroître, chez les fabricants de produits intermédiaires et de consommation et dans le secteur en général, l'utilisation efficace de l'organisme de réputation mondiale qu'est le SEA, en vue d'augmenter

CROISSANCE DES MARCHÉS

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS

PLANS (1998-2001)

favoriser la croissance des exportations et de préparer les entreprises à répondre aux besoins du marché.

leurs ventes sur les marchés prioritaires et en émergence.

- ▶ Grâce aux services commerciaux, aux expositions et aux missions (que nous accueillons chez nous ou qui se rendent à l'étranger), promouvoir les produits canadiens sur les marchés étrangers.
- ▶ Grâce à un programme ciblant les marchés latino-américains, renforcer les relations d'affaires entre les fournisseurs canadiens d'aliments et les acheteurs étrangers.
- ▶ Rehausser l'image du Canada comme fournisseur fiable de produits de première qualité par notre participation à au moins huit grandes expositions internationales (par exemple ANUGA, SIAL, FMI et FOODEX) et à d'autres activités promotionnelles.
- ▶ Fournir des services consultatifs et des conseils aux clients régionaux et nationaux en vue d'accroître leur capacité d'axer leurs activités sur les marchés extérieurs et de se préparer à exporter.

Cerner les possibilités de transformation de produits à valeur ajoutée par le secteur, les analyser et chercher à en tirer parti.

- ▶ Augmenter les exportations de produits à valeur ajoutée grâce à l'aide dispensée pour favoriser la croissance du secteur de la transformation des aliments et pour stimuler la compétitivité du circuit des approvisionnements agroalimentaires canadiens.

Dispenser des services et des conseils afin de favoriser une gestion mieux intégrée des approvisionnements pour l'ensemble du circuit alimentaire et de tirer le maximum d'avantages des possibilités offertes sur le marché intérieur.

- ▶ Collaborer avec les associations agricoles et de transformation des aliments et avec le CCCPA à améliorer l'intégration des approvisionnements, en vue d'optimiser la capacité du secteur de répondre aux besoins du marché et de tirer parti des possibilités commerciales en constante évolution.
- ▶ Définir les priorités du secteur et les intégrer dans les activités du Ministère par une meilleure liaison qui fait appel aux mécanismes de consultation et par des réunions avec le secteur et ses associations.
- ▶ Évaluer les services et programmes gouvernementaux et recommander les changements à apporter pour répondre aux besoins du secteur.
- ▶ Faciliter la commercialisation ordonnée des produits grâce à un recours accru aux programmes de paiements anticipés et de soutien des prix appliqués dans un contexte de responsabilité et de risque réduits.

CROISSANCE DES MARCHÉS

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS

PLANS (1998-2001)

INVESTISSEMENT

Appuyer la mise en place d'un cadre d'action et de programmes qui améliorera le climat des investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Élaborer une stratégie fédérale-provinciale d'investissement dans le secteur agroalimentaire en étroite collaboration avec les provinces.

Cerner et susciter des possibilités d'investissements directs sur les marchés intérieurs et extérieurs et faciliter la formation d'alliances connexes dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Favoriser la formation d'alliances stratégiques qui sont propices à l'acquisition de biens « incorporels » tels que l'expertise en technologie et en commercialisation.

Dispenser des services, des conseils et des mécanismes d'adaptation en vue d'aider le secteur intérieur à mettre en valeur son potentiel et à accroître sa

► Réduire ou éliminer certains obstacles réglementaires aux investissements pendant la période de planification de trois ans.

► Mettre en oeuvre une stratégie fédérale-provinciale qui vise à faciliter la conservation et l'accroissement des investissements intérieurs et étrangers dans le secteur agroalimentaire.

► En collaboration avec les autres intervenants gouvernementaux et sectoriels, repérer et stimuler de nouveaux gros investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien chaque année au cours de la période de planification de trois ans.

► En collaboration avec les entreprises multinationales canadiennes et les petites et moyennes entreprises (PME), repérer et stimuler un nombre accru de jumelages d'investissements dans le secteur agricole et agroalimentaire canadien, auxquels on intéressera des investisseurs étrangers et canadiens chaque année au cours de la période de planification de trois ans.

► Poursuivre ou mener à terme des occasions particulières d'investissements dans le secteur de la transformation des aliments au nom d'entreprises qui envisagent d'investir dans des entités canadiennes existantes, et ce, en suivant une approche coordonnée.

► Favoriser la collaboration des PME canadiennes au transfert de la technologie, aux projets de mise en marché et aux réseaux d'affaires grâce aux associations et alliances nouvelles et existantes et de concert avec les autres partenaires fédéraux-provinciaux.

► Conclure des alliances stratégiques entre des sous-secteurs clés pour favoriser la mise au point de biotechnologie, de nouveaux ingrédients et de produits nutraceutiques.

► Effectuer des analyses comparatives entre certains secteurs agroalimentaires canadiens et leurs contreparties à l'étranger en vue de cerner leur compétitivité, leurs points forts et les pays rivaux en

CROISSANCE DES MARCHÉS

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS**PLANS (1998-2001)**

capacité de fournir des produits concurrentiels à l'échelle internationale.

émergence.

- ▶ Améliorer le climat des affaires pour les transformateurs d'aliments au Canada par la promotion de nouveaux produits et technologies; par un accès élargi aux facteurs de production agricole à prix concurrentiels; par l'identification des entreprises multinationales agroalimentaires qui ont leur siège au Canada; et par la stimulation de leur développement.
- ▶ Améliorer l'accès aux capitaux grâce au recours accru aux programmes de garantie de prêts qui sont dispensés aux termes de la *Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative (LAACFC)* en vue de stimuler les investissements dans des technologies modernes et de nouvelles installations.

CONSEIL NATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES

MANDAT

Le mandat du Conseil national des produits agricoles est le suivant :

Voir à ce que le régime national de gestion de l'offre fonctionne dans l'équilibre des intérêts de l'ensemble des intervenants; habiliter les organismes de promotion et de recherche et les soutenir.

PRINCIPAUX PLANS, STRATÉGIES ET RÉSULTATS PRÉVUS

Voici un aperçu des principaux plans, stratégies et résultats prévus du Conseil par domaine de résultats clés.

CONSEIL NATIONAL DES PRODUITS AGRICOLES	
RÉSULTATS CLÉS PRÉVUS	PLANS (1998-2001)
Aider le secteur à élaborer une stratégie à long terme pour les marchés d'exportation des produits à valeur ajoutée.	▶ Organiser des ateliers et des conférences en vue de discuter des dossiers clés qui aideront le secteur à réaliser son plein potentiel.
Créer un secteur administrativement efficace et entièrement sensible aux besoins du marché.	▶ Collaborer avec les offices et les aider à améliorer l'efficacité de la mise en marché des produits agricoles.
Aider les offices dans l'exécution d'études sur les coûts de production qui serviront aux échelons national et provincial.	▶ Collaborer avec les régies provinciales à élaborer des lignes directrices.
Inciter les intervenants du secteur à se concerter pour favoriser l'efficacité et la compétitivité du secteur agricole.	▶ Définir un rôle élargi pour le Conseil en tant qu'organisateur et facilitateur.

COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS

DESCRIPTION

La Commission canadienne des grains (CCG) est un organisme de service spécial qui relève du Parlement canadien par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Sa vision consiste à viser l'excellence en ajoutant de la valeur à l'industrie canadienne des grains. Notre mission est de jouer un rôle de premier plan en gestion de la qualité des grains et en assurance de la quantité, et d'offrir des services excellents et adaptés pour appuyer les producteurs, tous les secteurs de l'industrie des grains et leurs clients.

MANDAT ET DOMAINES DE RÉSULTATS CLÉS

MANDAT	DOMAINES DE RÉSULTATS CLÉS
<p>En vertu de la <i>Loi sur les grains du Canada</i>, le mandat de la Commission canadienne des grains (CCG) consiste :</p> <p>dans l'intérêt des producteurs de grains, à établir et à maintenir des normes de qualité pour les grains canadiens et à réglementer la manutention des grains au Canada de façon à offrir un produit viable sur les marchés intérieurs et extérieurs.</p>	<p>Normes de qualité des grains</p> <p>Services d'assurance de la qualité et de la quantité des grains</p> <p>Soutien des marchés</p> <p>Communications</p> <p>Législation et réglementation</p> <p>Recherches sur les grains et technologie</p>

DÉPENSES PLANIFIÉES

FONDS RENEUVELABLE DE LA COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS				
ÉTAT DES RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE (EN MILLIONS DE DOLLARS)				
	Prévues 1997-1998	Planifiées 1998-1999	Planifiées 1999-2000	Planifiées 2000-2001
Recettes	57,1	56,3	57,4	57,4
Dépenses	54,5	56,3	57,4	57,4
Profit (perte)	2,5	-	-	-
Dépréciation-amortissement	1,7	2,5	2,5	2,5
Variation du fonds de roulement (augmentation)	(0,5)	0,0	0,0	(0,2)
Acquisition d'actifs amortissables	(1,8)	(2,5)	(2,0)	(2,0)
Excédents de trésorerie (besoins)	1,9	0,0	0,5	0,3
Pouvoir de dépenser	12,0	12,0	12,0	12,0
Prélèvement :				
Solde au 1 ^{er} avril	1,4	3,3	3,2	3,7
Excédent prévu (Prélèvement)	1,9	0,0	0,5	0,3
	3,3	3,2	3,7	4,0
Pouvoir de dépenser non utilisé à la fin de l'exercice	15,3	15,2	15,7	16,0

Nota : La CCG fonctionne à l'aide d'un fonds renouvelable depuis le 1^{er} avril 1995. Ce fonds utilise une comptabilité d'exercice. La CCG a accès à une « marge de crédit » de 12 millions de dollars, qui correspond au plafond qu'elle peut emprunter du Trésor à tout moment.

PRINCIPAUX PLANS, STRATÉGIES ET RÉSULTATS PRÉVUS

Voici un aperçu des principaux plans, stratégies et résultats prévus de la CCG par domaine de résultats clés :

COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS	
PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS	PLANS (1998-2001)
NORMES DE QUALITÉ DES GRAINS	
Optimiser la valeur de notre travail dans l'établissement et le maintien de normes de qualité des grains.	<ul style="list-style-type: none">▶ En 1999-2000, mettre en place un système national de contrôle de l'inspection.▶ En 1999-2000, terminer l'enregistrement ISO des services choisis.▶ Effectuer des études statistiques pour comprendre la variabilité inhérente aux facteurs de classification qui sont évalués visuellement.▶ De 1998 à 2000, coopérer avec les chercheurs d'AAC en vue de mettre au point de meilleures méthodes d'essai pour l'évaluation des nouvelles variétés de grain.▶ Coopérer avec l'industrie canadienne du blé à la révision des critères de classification du blé.
SERVICES D'ASSURANCE DE LA QUALITÉ ET DE LA QUANTITÉ DES GRAINS	
Adapter les activités et les services pour suivre l'évolution des besoins des clients et des technologies.	<ul style="list-style-type: none">▶ Ouvrir un nouveau centre de services à Brandon (Manitoba).▶ Fournir un bureau d'inspection mobile dans les Prairies.▶ En 1999-2000, adopter des mesures propres à libéraliser davantage le commerce nord-américain des grains, y compris une politique pour faciliter la manutention du blé américain aux silos primaires.▶ Offrir aux producteurs des ateliers sur la classification des grains.▶ Étendre notre programme phytosanitaire.▶ De 1998 à 2001, offrir les services de consultation de la CCG à divers pays en mettant l'accent sur l'élaboration de nouveaux projets en Amérique du Sud et en Asie du Sud-Est.▶ Évaluer l'efficacité du service de déchargement des grains et déterminer l'opinion qu'en ont les clients.

COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS**PLANS (1998-2001)**

Maintenir une concertation avec l'industrie des grains dans la prestation de services d'assurance de la qualité.

- ▶ Coordonner avec la CCB un envoi expérimental de grains canadiens qui seraient chargés au Canada, expédiés à travers les États-Unis et exportés depuis un port du Golfe du Mexique, et participer à ce projet.

SOUTIEN DES MARCHÉS

Renforcer les activités de soutien des marchés afin de rehausser la réputation du Canada sur les marchés mondiaux des grains.

- ▶ De 1998 à 2000, élaborer, de concert avec les expéditeurs de soja, un système de contrôle et de documentation en vue d'accroître la confiance des acheteurs dans la capacité du Canada à fournir des envois de soja non génétiquement modifié.

Rehausser et renforcer le service à la clientèle.

- ▶ De 1998 à 2001, collaborer avec la Commission canadienne du blé (CCB) et les sociétés de manutention des grains à l'amélioration des services.
- ▶ Établir, mettre en oeuvre et publier les normes applicables à tous les grands services offerts aux clients internes et externes.
- ▶ De 1998 à 2001, continuer à rencontrer les gestionnaires des silos terminus et de transbordement ainsi que le personnel d'exploitation afin de déterminer les changements à apporter aux procédures opérationnelles et de discuter des préoccupations à ce sujet.

COMMUNICATIONS

Sensibiliser les producteurs et l'industrie à la question de la qualité finale des grains et au rôle des producteurs dans le système qualité, et les amener à mieux comprendre cet enjeu.

- ▶ Prévoir un mécanisme de plainte pour l'industrie et les partenaires.
- ▶ Élaborer et publier une stratégie fondée sur le sondage effectué en 1997 auprès des producteurs de l'Ouest canadien.

LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

Amener l'industrie à assumer une plus grande responsabilité en adaptant, avec son appui, nos activités de réglementation et en supprimant les dispositions désuètes.

- ▶ De 1998 à 2001, procéder à un examen en profondeur de la *Loi sur les grains du Canada*.
- ▶ Mettre en oeuvre le Projet rural sur les cultures spéciales, conformément aux modifications apportées à la *Loi sur les grains du Canada*.
- ▶ Abroger la *Loi sur les marchés de grains à terme* et confier les pouvoirs de surveillance qu'elle renferme à la Commission des valeurs mobilières du Manitoba.

COMMISSION CANADIENNE DES GRAINS

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS**PLANS (1998-2001)**

RECHERCHES SUR LES GRAINS ET TECHNOLOGIE

Demeurer à la fine pointe de la recherche sur les grains et de la technologie de l'information.

- ▶ Définir un programme pour mettre au point une méthode et une technologie de Mesure instrumentale objective rapide (MIOR).
- ▶ Élaborer une stratégie pour obtenir d'AAC et de l'industrie des fonds pour effectuer des recherches sur la MIOR.
- ▶ Offrir le Système comptable d'inventaire des grains (SCIG) aux silos de transbordement de l'Est du Canada et à d'autres clients nationaux et internationaux.
- ▶ S'assurer que tous les systèmes et l'infrastructure soient conformes aux exigences de l'an 2000 d'ici à avril 1999.

2. INNOVATION POUR UN AVENIR DURABLE

2.1 DESCRIPTION

Le secteur d'activité *Innovation pour un avenir durable* mise, pour atteindre son objectif, sur un vaste réseau de centres de recherches et travaille en association avec les organismes de recherches des provinces, des universités, des collectivités et du secteur privé. Ses activités aident le secteur agricole et agroalimentaire à :

- ▶ réduire ses coûts de production et de transformation;
- ▶ améliorer la qualité et la salubrité de ses produits;
- ▶ concevoir et promouvoir des pratiques de production et de transformation sûres et respectueuses de l'environnement;
- ▶ favoriser une meilleure compréhension des enjeux environnementaux du secteur agricole et agroalimentaire;
- ▶ élaborer des politiques et des programmes qui favorisent un développement durable à long terme.

2.2 OBJECTIF ET DOMAINES DE RÉSULTATS CLÉS

OBJECTIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ	DOMAINES DE RÉSULTATS CLÉS
<p>L'objectif du secteur d'activité <i>Innovations pour des ressources durables</i> d'AAC consiste :</p> <p>à travailler avec l'industrie et d'autres partenaires afin d'appuyer les efforts déployés par le secteur pour élaborer et offrir de façon durable des produits et procédés concurrentiels.</p>	<p>Innovation : Mise au point, disponibilité et adoption d'un nombre plus grand de produits, procédés et pratiques qui contribuent à la compétitivité et au développement durable.</p> <p>Utilisation de ressources durables : Adoption et utilisation accrues de systèmes durables de gestion des terres et de l'eau permettant d'atteindre une plus grande sécurité économique.</p> <p>Politiques et prise de décisions intégrées : prise en compte des facteurs économiques et environnementaux dans le processus décisionnel des ministères, du secteur, des collectivités et des particuliers.</p>

2.3 DÉPENSES PLANIFIÉES

SECTEUR D'ACTIVITÉ <i>INNOVATION POUR UN AVENIR DURABLE</i> — DÉPENSES PLANIFIÉES (EN MILLIONS DE DOLLARS)				
	Prévues 1997-1998	Planifiées 1998-1999	Planifiées 1999-2000	Planifiées 2000-2001
Dépenses brutes	315,3	361,3	312,1	314,0
Moins recettes à valoir sur le crédit	12,9	10,4	10,4	10,4
Dépenses nettes totales	302,4	350,9	301,7	303,6
Recettes à valoir sur le Trésor	5,7	5,5	5,4	5,4

2.4 FACTEURS EXTERNES

Le secteur agricole et agroalimentaire du Canada ne ménage aucun effort pour demeurer concurrentiel sur les marchés et, ce faisant, il est en passe de devenir l'un des secteurs qui mise le plus sur l'innovation et sur la matière grise. C'est ainsi qu'il donne maintenant le ton pour ce qui est de la recherche et du développement (tant pure qu'appliquée), de l'adoption de pratiques durables de gestion des ressources et de la prise en compte des facteurs environnementaux dans la prise de décisions et l'élaboration des politiques et des programmes.

Pour sensibiliser davantage la population et gagner son appui à la science et à la technologie fédérales, Agriculture et Agroalimentaire Canada doit axer ses travaux de recherche, de développement et de transfert de technologie agricoles et agroalimentaires sur les activités qui rapportent le plus à la société canadienne, et en particulier sur celles qui sont profitables au pays mais que le secteur privé ne pourrait effectuer seul de façon rentable. On s'attache particulièrement à assurer un approvisionnement de produits végétaux, animaux et alimentaires sains et de haute qualité qui soient concurrentiels sur les marchés et respectueux de l'environnement. Le transfert des résultats de la R et D aux clients représente un élément important de la commercialisation des nouveaux produits et services.

La demande de programmes et de politiques de recherches plus efficaces et davantage axés sur les clients nous force à renforcer nos alliances et nos efforts de concertation avec les autres organismes de recherche, les provinces, les producteurs et les transformateurs. Cette coopération signifie notamment participer à la planification des ressources à l'échelle de la collectivité, travailler à faire comprendre les questions environnementales et la responsabilité environnementale, prodiguer des conseils à ce sujet, et fournir de l'information et des analyses scientifiquement valables pour améliorer la prise de décisions.

L'accent accru mis sur la protection et l'amélioration de l'environnement amènera le Ministère à s'intéresser aux dossiers environnementaux, de façon à soutenir les collectivités rurales, à favoriser une qualité de vie élevée et à promouvoir un développement économique durable dans les régions rurales.

2.5 PRINCIPAUX PLANS, STRATÉGIES ET RÉSULTATS PRÉVUS

Voici un aperçu de nos principaux plans, stratégies et résultats prévus par domaine de résultats clés :

INNOVATIONS POUR DES RESSOURCES DURABLES	
PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS	PLANS (1998-2001)
INNOVATION Offrir des services et des technologies permettant de préserver la qualité du sol, de l'eau et de l'air, ainsi que les ressources génétiques.	En 1998-1999 : <ul style="list-style-type: none">▶ Effectuer des recherches et réunir des données scientifiques en vue de faire rapport sur l'utilisation d'indicateurs agro-environnementaux pour la gestion agricole, la biodiversité, l'utilisation efficace des intrants, ainsi que la qualité du sol, de l'eau et de l'air.▶ Mener à terme et publier un rapport sur la qualité de l'atmosphère.▶ Mener à terme une étude, financée par le Programme de co-investissement, sur les additifs de rations pour porcs qui entraînent une réduction des odeurs.

INNOVATIONS POUR DES RESSOURCES DURABLES

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS

PLANS (1998-2001)

Créer de nouvelles variétés de cultures résistantes au stress et implanter de nouveaux systèmes de production et de protection des cultures.

- ▶ Transfert à Saskatoon du CRGP.
- En 1999-2000 :
- ▶ Valider les données existantes sur la part du secteur agroalimentaire dans les émissions de gaz à effet de serre.
 - ▶ Parachever un projet sur l'utilisation d'un inhibiteur de l'uréase qui permettrait l'application superficielle d'urée dans les systèmes de travail réduit du sol ou de semis directs, et accroîtrait l'efficacité de cet engrais.
- En 2000-2001 :
- ▶ Créer des banques phytogénétiques par culture.
 - ▶ Analyser les données pour comprendre les processus qui entraînent l'émission de gaz à effet de serre dans le secteur agroalimentaire.
 - ▶ Contribuer à l'amélioration des meilleures pratiques pour aider à respecter les engagements pris à Kyoto.

En 1998-1999 :

- ▶ Certification d'une variété de blé d'hiver de qualité supérieure.
- ▶ Homologation de la première variété de moutarde *Brassica juncea* dont l'huile est de qualité semblable à celle du canola.

En 1999-2000 :

- ▶ Certification d'une variété d'orge résistant à la brûlure.
- ▶ Homologation d'une variété de soja à forte teneur protéique et à rendement élevé pour l'Est du Canada.
- ▶ Homologation d'une variété de blé de printemps des Prairies à teneur protéique nettement améliorée.

En 2000-2001 :

- ▶ Homologation d'une variété de blé de printemps des Prairies possédant une résistance à la brûlure de l'épi causée par le fusarium.
- ▶ Homologation de la première variété de blé blanc vitreux de printemps.

Implanter de nouveaux systèmes de production et de protection des animaux.

En 1998-1999 :

- ▶ Introduction de techniques non invasives pour évaluer les caractéristiques des carcasses chez les animaux vivants.

INNOVATIONS POUR DES RESSOURCES DURABLES

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS

PLANS (1998-2001)

	<p>En 1999-2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise au point d'une nouvelle technologie de digestion anaérobie pour traiter le fumier d'une manière respectueuse de l'environnement. ▶ Mise au point d'une technologie de sevrage hâtif avec ségrégation. <p>En 2000-2001 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise au point de technologies propres à assurer le bien-être des animaux de ferme. ▶ Mise au point de technologies pour améliorer la nutrition des ruminants.
<p>Introduction de nouveaux procédés et produits alimentaires et non alimentaires à valeur ajoutée.</p>	<p>En 1998-1999 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Terminer la mise sur pied du groupe d'étude de l'utilisation des récoltes à Saskatoon. ▶ Déménager d'Ottawa à Guelph le Programme de recherches sur les aliments. <p>En 1999-2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Concession de licences sur la composante pharmacologiquement active du lin. ▶ Parachever l'application au boeuf de l'équipement de pasteurisation des carcasses. <p>En 2000-2001 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mise au point de technologies de production d'arômes et de colorants naturels. ▶ Commercialisation de jus rappelant le « jus frais ». ▶ Mise au point de solutions de rechange à la pasteurisation thermique classique. ▶ Mise au point de procédés pour extraire des produits agricoles certains additifs pour les aliments de consommation humaine et animale.
<p>Intensifier les recherches concertées secteur-Ministère*.</p> <p>* L'Agence canadienne d'inspection des aliments débourse pour le compte d'AAC une petite partie des fonds du Programme de co-investissement. Au total, ces dépenses fédérales atteindront 35,2 millions de dollars en 1998-1999 et 35,8 millions de dollars en 1999-2000 et aussi en 2000-2001, ce qui est conforme aux cibles déjà annoncées.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ▶ En 1998-1999 : disponibilité de 31,7 millions de dollars en fonds de contrepartie fédéraux. ▶ En 1999-2000 : disponibilité de 32,2 millions de dollars en fonds de contrepartie fédéraux. ▶ En 2000-2001 : disponibilité de 32,2 millions de dollars en fonds de contrepartie fédéraux.

INNOVATIONS POUR DES RESSOURCES DURABLES

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS**PLANS (1998-2001)**

UTILISATION DE RESSOURCES DURABLES

Évaluer et gérer les ressources en terres et en eau de façon à en assurer une utilisation durable.

De 1998-1999 à 2000-2001 :

- ▶ Améliorer l'accès des régions rurales à des approvisionnements fiables en eau salubre.*
- ▶ Diverfiser l'utilisation des terres marginales privées et publiques et accroître leur durabilité.*
- ▶ Maintenir la diversité biologique par une gestion durable des grands parcours privés et fédéraux.
- ▶ Dresser un plan pour l'évaluation des questions qui se posent au secteur agricole et agroalimentaire des Prairies relativement à l'aménagement des terres.
- ▶ Mise en oeuvre d'un Programme national de conservation du sol et de l'eau d'une durée de deux ans (1997-1998 et 1998-1999), doté d'un budget de 10 millions de dollars.

Faire connaître et adopter des innovations en matière de gestion des ressources à l'intérieur des systèmes agricoles et agroalimentaires.

De 1998-1999 à 2000-2001 :

- ▶ Sensibiliser davantage les Canadiens ruraux aux pratiques intégrées de gestion économique et environnementale et les inciter à les adopter.*

Accroître la contribution du secteur agricole et agroalimentaire au respect des engagements environnementaux internationaux du Canada.

De 1998-1999 à 2000-2001 :

- ▶ Accroître la séquestration du carbone dans les pratiques agricoles.
- ▶ Respecter les engagements internationaux sur les transferts d'eau transfrontaliers dans le sud-ouest de la Saskatchewan.

* Mesures applicables à la région des Prairies seulement.

POLITIQUES ET PRISE DE DÉCISIONS INTÉGRÉES

Mettre en oeuvre un cadre stratégique agroalimentaire qui soit respectueux de l'environnement.

De 1998-1999 à 2000-2001 :

- ▶ Mettre en oeuvre intégralement la stratégie d'ACC relative à la biodiversité.
- ▶ Déterminer la durabilité des politiques et programmes d'AAC.
- ▶ Évaluer périodiquement la mise en oeuvre de la stratégie de développement durable d'AAC, exposée dans *L'Agriculture en harmonie avec la nature*, et faire rapport à ce sujet.
- ▶ Élaborer et mettre en oeuvre la Stratégie de gestion de

INNOVATIONS POUR DES RESSOURCES DURABLES

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS

PLANS (1998-2001)

Fournir de l'information à l'appui de la prise de décisions respectueuses de l'environnement en agroalimentaire.

l'environnement d'AAC pour le secteur porcin.

De 1998-1999 à 2000-2001 :

- ▶ Mesurer au moyen d'indicateurs agro-environnementaux sectoriels la gestion de l'exploitation agricole, la biodiversité, l'efficacité de l'utilisation des intrants et la qualité des sols, de l'eau et de l'air, et faire rapport à ce sujet.
- ▶ Avec l'industrie et d'autres ministères, élaborer un plan national de mise en oeuvre qui aidera le Canada à s'acquitter des engagements pris à Kyoto.
- ▶ Mettre au point des produits d'information sur l'environnement à l'intention d'AAC et de ses clients.
- ▶ Conformément aux remarques du Bureau du vérificateur général, élaborer une stratégie triennale de développement durable qui fera suite à *L'Agriculture en harmonie avec la nature*.

3. FONDATION SOLIDE POUR LE SECTEUR ET LES COLLECTIVITÉS RURALES

3.1 DESCRIPTION

Le secteur d'activité *Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales* vise à rehausser la viabilité économique et l'autonomie du secteur agricole et agroalimentaire et à faire la promotion du développement économique des collectivités rurales par :

- ▶ des programmes nationaux de protection du revenu axés sur la gestion des risques liés à la production et aux marchés;
- ▶ des initiatives qui aident le secteur à s'adapter à un climat commercial en pleine évolution;
- ▶ des politiques de réglementation et d'encadrement, surtout à l'intention du secteur des grains et des secteurs soumis à la gestion de l'offre;
- ▶ la promotion du secteur coopératif et le développement de l'infrastructure dans les Prairies;
- ▶ des initiatives qui font en sorte que les programmes, les avantages et les services fédéraux soient plus faciles d'accès dans les régions rurales.

3.2 OBJECTIF ET DOMAINES DE RÉSULTATS CLÉS

OBJECTIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ	DOMAINES DE RÉSULTATS CLÉS
<p>L'objectif du secteur d'activité <i>Fondations solides pour le secteur et les collectivités rurales</i> consiste à :</p> <p>collaborer avec l'industrie, les provinces et d'autres partenaires à accroître la viabilité économique du secteur, tout en renforçant les possibilités de développement économique des collectivités rurales.</p>	<p>Cadre stratégique : Un cadre stratégique agroalimentaire permettant au secteur de profiter des nouveaux débouchés et de s'adapter à une économie changeante.</p> <p>Économie rurale : Une économie rurale mieux équipée pour réaliser son potentiel.</p> <p>Coopératives : Un cadre stratégique fédéral qui appuie le développement des coopératives.</p>

3.3 DÉPENSES PLANIFIÉES

<i>FONDATIONS SOLIDES POUR LE SECTEUR ET LES COLLECTIVITÉS RURALES — DÉPENSES PLANIFIÉES</i>				
(EN MILLIONS DE DOLLARS)				
	Prévues 1997-1998	Planifiées 1998-1999 ⁽¹⁾	Planifiées 1999-2000 ⁽²⁾	Planifiées 2000-2001 ⁽³⁾
Dépenses brutes	1 164,3	880,9	586,7	540,7
Moins recettes à valoir sur le crédit	7,5	7,1	7,1	7,1
Dépenses nettes totales	1 156,8	873,8	579,6	533,6
Recettes à valoir sur le Trésor	5,5	2,9	0,6	0,8

1. Les dépenses planifiées pour 1998-1999 ne comprennent pas 37,6 millions de dollars au titre du Programme de relance de l'activité économique (Tempête de verglas de 1998).
2. Les dépenses planifiées pour 1999-2000 ne comprennent pas quelque 183 millions de dollars au titre des Programmes complémentaires de protection du revenu, 60 millions de dollars pour le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural et 11,4 millions de dollars au titre du Programme de relance de l'activité économique (Tempête de verglas de 1998). Les ressources pour les Programmes complémentaires de protection du revenu et pour le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural ont été mises en réserve à l'intérieur du cadre financier du gouvernement, mais la reconduction de ces programmes devra être approuvée avant qu'on puisse les inclure dans les niveaux de référence du Ministère.
3. Les dépenses planifiées pour 2000-2001 ne comprennent pas quelque 117 millions de dollars au titre des Programmes complémentaires de protection du revenu, 60 millions de dollars pour le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural et 1 million de dollars au titre du Programme de relance de l'activité économique (Tempête de verglas de 1998). Les ressources pour les Programmes complémentaires de sécurité du revenu et pour le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural ont été mises en réserve à l'intérieur du cadre financier du gouvernement, mais la reconduction de ces programmes devra être approuvée avant qu'on puisse les inclure dans les niveaux de référence du Ministère.

3.4 FACTEURS EXTERNES

Le secteur agricole et agroalimentaire doit continuellement s'adapter à l'évolution des conditions du marché et du contexte commercial et stratégique. Agriculture et Agroalimentaire Canada a changé de cap et s'attache maintenant à investir dans la croissance, la commercialisation et l'adaptation. La priorité va désormais à la création du climat commercial nécessaire pour appuyer l'innovation, la prise de risques et l'autonomie chez les décideurs de l'industrie.

Pour aider les agriculteurs à mieux gérer les risques et à soutenir la concurrence mondiale, le gouvernement fédéral, de concert avec les provinces et le secteur agricole, a mis au point un vaste cadre de protection du revenu. La nouvelle approche des programmes de protection du revenu a l'avantage de n'exercer aucune incidence relativement au commerce extérieur et d'être uniforme d'une province à l'autre. Le Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) a essentiellement pour objet d'aider l'industrie à s'adapter à un environnement plus concurrentiel.

Pour aider les Canadiens ruraux à réaliser leur potentiel et mieux les relier avec le reste du Canada, le fédéral devra jouer un plus grand rôle et utiliser une approche de partenariat. Celle-ci sera manifeste dans nos efforts pour prendre en compte les considérations rurales dans les politiques, programmes et services fédéraux et pour définir les besoins des Canadiens ruraux et mieux y répondre grâce à des mécanismes ciblés de prestation des services et à la mise en place de l'infrastructure rurale nécessaire. Nous travaillons à conclure des accords de concertation, d'abord avec les provinces et nos partenaires ruraux, en particulier dans le cadre de nos programmes de protection du revenu, ensuite avec les gouvernements municipaux, les associations rurales et les groupements de l'industrie, dans le cadre du FCADR et des initiatives rurales, et enfin avec d'autres ministères fédéraux, dans le contexte de l'élaboration d'un cadre stratégique pour l'industrie.

3.5 PRINCIPAUX PLANS, STRATÉGIES ET RÉSULTATS PRÉVUS

FONDATIONS SOLIDES PUR LE SECTEUR ET LES COLLECTIVITÉS RURALES

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS

PLANS (1998-2001)

CADRE STRATÉGIQUE

Gestion du risque : Utiliser divers programmes et outils, ainsi que de nouvelles stratégies pour aider les producteurs à assumer davantage de responsabilité dans la gestion de leurs propres risques, et favoriser la stabilité dans le secteur.

- ▶ Réduire la variation du revenu net des producteurs en regard de la variation de la valeur de la production par une combinaison de paiements suffisamment généreux à même le Compte de stabilisation du revenu net, les Programmes d'assurance agricole et les programmes provinciaux régis par les ententes cadres existantes, et en planifier l'évolution au-delà de 1999.
- ▶ D'ici à 1998-1999, procéder à un examen du cadre stratégique de protection du revenu afin de définir ses orientations futures et d'assurer une transition harmonieuse au régime qui sera en vigueur après 1999 (incluant les modifications nécessaires des règlements).
- ▶ D'ici à 1999-2000, mettre en oeuvre les programmes de protection du revenu, en contrôler la performance et modifier au besoin leur conception.

Politique de commercialisation et de réglementation : Un cadre législatif, réglementaire et stratégique qui se traduit par :

- ▶ une structure de production, de commercialisation et de transformation viable et concurrentielle pour les secteurs du lait, de la volaille et des oeufs, de façon à leur permettre d'évoluer et d'exploiter les possibilités qui se présentent;
 - ▶ une structure de production, de commercialisation, de transport et de manutention efficiente, viable et concurrentielle pour les céréales et oléagineux bruts et transformés, de façon à offrir aux clients les produits qu'ils désirent, là et où ils le désirent.
- ▶ Évolution constante du cadre stratégique dans les secteurs du lait, de la volaille et des oeufs en réaction aux changements qui se produisent sur les marchés intérieurs et extérieurs; croissance dans les segments de la production et de la transformation de cette industrie, grâce à :
 - ▶ un travail permanent avec l'industrie pour continuer de mettre au point un régime de gestion de l'offre dynamique et réceptif, à l'avantage des producteurs canadiens;
 - ▶ l'élimination complète de la subvention laitière d'ici à 2001-2002.
 - ▶ Maintenir une qualité uniforme et une livraison ponctuelle des céréales et oléagineux bruts et transformés du Canada; fournir des services de commercialisation et de transport à des coûts ne dépassant pas ceux de nos principaux concurrents, ce qui suppose la mise en oeuvre des moyens suivants :
 - ▶ d'ici à 1999-2000, mettre en oeuvre les

FONDATIONS SOLIDES PUR LE SECTEUR ET LES COLLECTIVITÉS RURALES

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS**PLANS (1998-2001)**

Adaptation : Mettre en place des politiques, programmes et institutions efficaces afin de favoriser l'avènement d'un secteur agricole et agroalimentaire réceptif et autonome, capable de s'adapter à un contexte commercial en pleine évolution.

Intégration des politiques pansectorielles : Repenser ou remanier les politiques, programmes, interdépendances et structures institutionnelles fédérales pour permettre au secteur agroalimentaire de tirer pleinement profit des possibilités économiques.

ÉCONOMIE RURALE

Considérations rurales : Tenir compte des considérations rurales dans l'élaboration des politiques et programmes fédéraux.

modifications à la *Loi sur la CCB*; continuer d'appuyer la CCB pour qu'elle demeure une institution de premier plan, réceptive et capable d'assurer la commercialisation du grain de l'Ouest; faire en sorte de bien gérer les contestations juridiques futures des pouvoirs de la CCB;

- ▶ d'ici à 1999-2000, participer à un examen exhaustif du système de manutention et de transport du grain de l'Ouest, incluant le cadre législatif et réglementaire.

- ▶ Mieux faire connaître les nouveaux outils propres à améliorer la prise de décisions et à promouvoir l'autonomie du secteur agricole et agroalimentaire, et stimuler leur adoption par les mesures suivantes :

D'ici à 1998-1999 :

- ▶ mettre en oeuvre intégralement le cadre de gestion de la performance pour les programmes FCADR existants;
- ▶ créer une base de données sur l'incidence des nouveaux outils;
- ▶ tenir des consultations et effectuer des analyses afin de cerner les enjeux et de concevoir de nouveaux outils d'intervention pour suivre l'évolution des besoins du secteur;
- ▶ Entre 1999-2000 et 2000-2001, renouveler la gamme d'outils d'adaptation.

- ▶ D'ici 2000-2001, favoriser, au sein du gouvernement fédéral et de l'industrie, une meilleure compréhension des répercussions des politiques, programmes et règlements pansectoriels sur le secteur; et exploiter les occasions offertes au secteur agroalimentaire en matière d'élaboration des grandes priorités du gouvernement dans des domaines comme l'emploi chez les jeunes, l'éducation, les politiques de réglementation, l'investissement et l'innovation.

- ▶ Accroître le nombre de politiques et programmes fédéraux qui tiennent compte des considérations rurales, ce qui signifie :
 - ▶ d'ici à 1998-1999, voir à ce que les politiques et programmes économiques fédéraux importants qui

FONDATEIONS SOLIDES PUR LE SECTEUR ET LES COLLECTIVITÉS RURALES

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS**PLANS (1998-2001)**

Sensibilisation et accès : Utiliser des mécanismes de prestation des services propres à mieux faire connaître les projets fédéraux dans les régions rurales, et en faciliter l'accès.

Croissance et stabilité économiques des entreprises et des collectivités rurales dans les Prairies : Étendre le recours au soutien technique et financier pour aider à construire une infrastructure rurale propre à attirer de nouvelles entreprises diversifiées et à favoriser à long terme l'autonomie du secteur agricole et agroalimentaire des régions rurales.

COOPÉRATIVES

Un cadre législatif qui permettra aux entreprises coopératives de répondre aux besoins de leurs membres tout en conservant leur caractère distinctif.

sont lancés ou modifiés prennent en compte les considérations rurales;

- ▶ d'ici à 1999-2000 et 2000-2001, inclure également les programmes et politiques sociaux nouveaux ou modifiés qui ont des répercussions importantes sur le monde rural.

- ▶ Accroître le nombre de processus faisant l'objet d'une coordination ou d'un partenariat; renforcer les partenariats existants et établir au besoin de nouvelles associations et de nouveaux mécanismes de prestation (par ex. utiliser davantage les bureaux de poste).

- ▶ Suivre l'évolution des besoins en information ou autres des Canadiens ruraux, notamment leur accès à l'autoroute de l'information.

- ▶ D'ici à 1999-2000, accroître le soutien au développement de nouvelles entreprises et favoriser l'expansion des entreprises rurales existantes, ainsi que de celles qui voient le jour ou prennent de l'expansion dans les collectivités rurales grâce aux programmes fédéraux.

- ▶ D'ici à 2000-2001, accroître le niveau de développement des infrastructures communautaires et régionales au moyen du Programme de l'aménagement hydraulique rural et d'autres projets.

- ▶ D'ici à 1998-1999, adopter une nouvelle loi qui améliorera le cadre législatif des entreprises coopératives (par exemple accroître le nombre d'entreprises relevant de la loi fédérale) et favorisera une croissance du chiffre d'affaires des coopératives.

- ▶ Examen continu des plans commerciaux des principaux ministères et organismes fédéraux pour repérer les occasions propices à la réalisation des principaux objectifs, de concert avec les coopératives ou en utilisant le modèle coopératif.

4. POLITIQUES ET SERVICES MINISTÉRIELS

4.1 DESCRIPTION

Le secteur d'activité *Politiques et services ministériels* réunit les politiques de gestion, l'infrastructure de services et le soutien dont AAC a besoin pour remplir son mandat de la façon la plus efficace et la plus efficiente possible, tout en faisant en sorte que ses efforts répondent aux besoins de ses partenaires de l'industrie. Il partage avec les trois autres secteurs d'activités la responsabilité d'assurer une saine gestion du Ministère.

Les priorités du secteur d'activité consistent à fournir :

- ▶ une capacité de planification stratégique, opérationnelle et financière;
- ▶ un effectif ministériel renouvelé et revitalisé;
- ▶ un milieu de travail positif pour les employés;
- ▶ une infrastructure et des services d'information à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère;
- ▶ des services techniques et de soutien dans les domaines de l'informatique, de la planification des immobilisations, des installations physiques et des services de sécurité
- ▶ des mécanismes de mesure du rendement et de reddition de comptes,
- ▶ une capacité de communications qui appuie les affaires du Ministère

tout en favorisant le respect des normes les plus élevées au sein de la fonction publique.

4.2 OBJECTIF ET DOMAINES DE RÉSULTATS CLÉS

OBJECTIF DU SECTEUR D'ACTIVITÉ	DOMAINES DE RÉSULTATS CLÉS
<p>L'objectif du secteur d'activité <i>Politiques et services ministériels</i> d'AAC consiste à :</p> <p>fournir au Ministère la capacité, les ressources et les services de soutien appropriés afin qu'il soit en mesure d'atteindre efficacement les résultats visés pour le secteur et les Canadiens.</p>	<p>Saine gestion ministérielle : Le Ministère a isolé quatre résultats corrélatifs qui lui permettent d'axer ses efforts sur les moyens d'en arriver à une saine gestion : une orientation ministérielle partagée; une organisation motivée, représentative et productive; les bons outils, systèmes et processus et une organisation qui est vouée à l'amélioration continue. Collectivement, ces résultats représentent la preuve tangible que le Ministère respecte de sains principes de gestion.</p>

4.3 DÉPENSES PLANIFIÉES

SECTEUR D'ACTIVITÉ POLITIQUES ET SERVICES MINISTÉRIELS — DÉPENSES PLANIFIÉES ⁽¹⁾ (EN MILLIONS DE DOLLARS)				
	Prévues 1997-1998 ⁽³⁾	Planifiées 1998-1999	Planifiées 1999-2000	Planifiées 2000-2001
Dépenses brutes	85,5	62,1	63,2	64,0
Moins recettes à valoir sur le crédit	13,2	14,2	14,3	14,3
Dépenses nettes totales	71,3	47,9	48,9	49,7
Moins recettes à valoir sur le Trésor ⁽²⁾	0,1	0,1	0,1	0,1

1. Comprend l'Agence canadienne du pari mutuel.

2. Les recettes à valoir sur le Trésor correspondent uniquement à celles produites par le secteur d'activité Politiques et services ministériels

3. Les prévisions de 1997-1998 comprennent des ressources qui n'ont pas encore été allouées aux autres secteurs d'activité pour des affaires telles que les paiements représentatifs de taxes et les primes de départ et de retraite anticipés.

4.4 FACTEURS EXTERNES

La longue histoire d'excellence d'AAC tient à sa capacité de comprendre les changements importants qui se produisent dans l'ensemble du gouvernement et du secteur agricole et agroalimentaire, d'y participer et, souvent, de les infléchir. Dans le cadre de son mandat de changement, le Ministère s'attache à préserver et à accroître sa capacité de produire des résultats au profit du secteur et des Canadiens, tout en renforçant son engagement à l'égard de ses employés. Voici les tendances sur lesquelles le Ministère a axé ses efforts en vue de produire des résultats de façon efficace et efficiente :

Investir dans les gens : *La Relève* est un projet pangouvernemental de ressources humaines qui vise la modernisation et la revitalisation de la fonction publique au moyen de stratégies axées sur les gens, dont les principaux volets sont le recrutement, la planification de carrière et les activités de perfectionnement. C'est en réaction à cette initiative qu'AAC a élaboré *Préparer l'avenir*, document où il expose comment il entend répondre à ses besoins en ressources humaines. S'il peut compter sur les bonnes personnes au bon endroit et au bon moment, le Ministère sera bien placé pour relever les défis du prochain siècle.

La Stratégie d'information financière (SIF) : Il s'agit d'un projet conçu pour améliorer la qualité et l'actualité de l'information financière, de façon à éclairer la prise de décisions au gouvernement et à relever la performance de l'organisation. Dans le cadre de cette stratégie, le gouvernement adopte un modèle comptable du secteur privé et a entrepris de réviser l'ensemble de ses systèmes financiers. Dans ce contexte, AAC a adopté une stratégie visant à faire en sorte que ses systèmes d'information respectent les exigences pangouvernementales d'ici à 2001, et il a mis en place SATURNE, le nouveau système financier qui prend en compte l'évaluation des processus opérationnels et des besoins des politiques.

Le projet An 2000 : Il s'agit de se préparer à relever les grands défis que présentent, sur les plans des installations, de l'infrastructure et des systèmes, le passage au prochain millénaire. Le Ministère a mis en oeuvre une stratégie conçue pour répondre à tous ses besoins à cet égard d'ici au 31 décembre 1999.

Modernisation de la fonction de contrôleur : Le projet fait suite au rapport du *Groupe de travail indépendant chargé de la modernisation de la fonction de contrôleur*, qui préconise l'amélioration de la prise de décisions touchant les ressources humaines et financières, les immobilisations et les autres ressources de l'organisation pour produire les résultats escomptés. En réaction à cette initiative, le Ministère entend appliquer les « meilleures pratiques » découlant de cet examen à ses

divers activités de gestion, dont la planification opérationnelle, la SIF et « *Préparer l'avenir* ».

Amélioration des rapports au Parlement : Cette initiative du Conseil du Trésor vise à fournir de façon transparente et en temps opportun une information plus complète aux parlementaires et aux Canadiens, et elle met l'accent sur la gestion en fonction des résultats. Le Ministère a réagi en élaborant et en mettant en place un cadre de performance comprenant trois secteurs d'activités opérationnels et un autre de gestion. Ce cadre est devenu officiel en décembre 1997 avec l'approbation de la Structure de planification, de rapports et de responsabilisation (SPRR). Il incarne la détermination d'AAC à mettre en place une approche de gestion fondée sur les résultats et s'inspire de notre vision de l'avenir du secteur. Un volet essentiel de ce projet a consisté pour AAC à mettre au point une stratégie de mesure conçue pour évaluer les progrès du Ministère dans l'atteinte des résultats et prendre au besoin les correctifs qui s'imposent.

Système de gestion de l'environnement (SGE) : Ce projet, qui découle d'un nouvel impératif juridique pangouvernemental, vise à aider les organisations à se doter des outils de gestion nécessaires pour atteindre un objectif double : fournir un cadre pour les pratiques, procédures et processus durables qui permettront à l'organisation de mener à bien son programme d'action environnemental, puis procéder à une évaluation de ce dernier, documents à l'appui, et en diffuser les résultats. En réaction à cette initiative, AAC met en oeuvre un SGE qui intègre officiellement la protection de l'environnement dans ses activités courantes.

Demande accrue d'information de la part de l'industrie : À mesure que se tissent des liens plus étroits entre les activités des ministères et organismes fédéraux et ceux des partenaires de l'industrie, le besoin d'échanger de l'information pertinente en temps opportun se fait plus pressant. Conscient de cette tendance, AAC investit davantage dans la prestation de services d'information auxquels tous les partenaires peuvent avoir accès facilement et au moment qui leur convient. Outre le Service électronique d'information d'Agriculture et Agroalimentaire Canada (SEIAC), site Web qui constitue un guichet électronique d'information, le Ministère a approuvé un Programme des produits intégrés du savoir (PPIS), conçu pour coordonner le partage d'information à l'intérieur et à l'extérieur du Ministère et fournir des conseils et des orientations à cet égard.

4.5 PRINCIPAUX PLANS, STRATÉGIES ET RÉSULTATS PRÉVUS

POLITIQUES ET SERVICES MINISTÉRIELS	
PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS	PLANS (1998-2001)
SAINE GESTION MINISTÉRIELLE	
Travaillons ensemble — Orientation et vision communes au sein de l'organisation, axées sur l'obtention des résultats des programmes.	<ul style="list-style-type: none">▶ D'ici à juin 1998, confirmer la mission, la vision et les valeurs.▶ Élaborer et mettre en oeuvre des plans de communications pour appuyer les principaux résultats des secteurs d'activités.▶ D'ici à décembre 1998, mettre en oeuvre les accords de responsabilisation pour chaque secteur d'activité.
Une organisation représentative, productive et motivée qui produit des résultats	<ul style="list-style-type: none">▶ Mettre en oeuvre <i>Préparer l'avenir</i>, un cadre de gestion de la diversité et les projets d'équité en matière d'emploi, c'est-à-dire :

POLITIQUES ET SERVICES MINISTÉRIELS

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS**PLANS (1998-2001)**

- ▶ définir les objectifs ministériels en matière de recrutement, d'avancement et de continuité d'emploi des membres des groupes désignés, et adopter les pratiques voulues pour les atteindre.
 - ▶ défendre le droit des employés des régions bilingues de travailler dans la langue officielle de leur choix.
 - ▶ sensibiliser la direction et les employés à la diversité, et leur fournir des possibilités d'apprentissage et de formation dans ce domaine.
 - ▶ Mettre en oeuvre les projets de recrutement, de planification de carrière et de planification de la relève exposés dans *Préparer l'avenir*, ce qui signifie :
 - ▶ Découvrir des candidats potentiels dans l'ensemble du Ministère pour remplacer les employés qui partent, de façon à conserver une gamme de compétences qui permettra de répondre aux futurs besoins organisationnels.
 - ▶ D'ici à 2000, fournir à tous les employés la possibilité de se doter d'un plan de carrière, ainsi que des outils nécessaires pour atteindre leurs objectifs.
 - ▶ Cerner les écarts entre les compétences existantes et celles dont le Ministère aura besoin pour atteindre ses objectifs opérationnels, et élaborer et mettre en oeuvre des stratégies de recrutement appropriées.
 - ▶ Élaborer une approche de gestion fondée sur les compétences pour le recrutement et le perfectionnement des employés, et dresser des profils de compétences d'ici à 1999.
 - ▶ Mettre en place un processus et une infrastructure de résolution des conflits.
 - ▶ Améliorer à la fois la rétroaction sur le rendement et les programmes de reconnaissance et de récompense afin de suivre l'évolution des besoins d'AAC et de ses employés et d'établir un lien entre les objectifs de rendement et les compétences.
 - ▶ Rédiger et évaluer toutes les descriptions de travail conformément à la Norme générale de classification (NGC) d'ici à janvier 1999.
- Une organisation qui produit des résultats planifiés en fournissant les
- ▶ Mettre en oeuvre les systèmes d'information financière afin de permettre au Ministère d'honorer ses

POLITQUES ET SERVICES MINISTÉRIELS

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS**PLANS (1998-2001)**

bons outils, systèmes et processus aux employés

engagements, ce qui comprend SATURN (système financier) d'ici à avril 1999 et un système de ressources humaines axé sur les besoins opérationnels.

- ▶ Promouvoir la santé et la sécurité au travail grâce à la formation, à la planification et au contrôle.
 - ▶ Mettre en place un Système de gestion de l'environnement.
 - ▶ D'ici à août 1998, mettre en oeuvre les plans stratégiques pour la gestion des installations, la planification des immobilisations, et la gestion de l'information.
 - ▶ Adopter des mesures de gestion du risque afin de protéger les divers actifs du Ministère (ressources financières, terres, immeubles, matériel et information) et assurer le respect des lois et des règlements (par exemple transition à l'an 2000).
 - ▶ Exécuter un Programme des produits intégrés du savoir.
- Un Ministère qui est voué à l'amélioration continue en évaluant ses progrès avec les objectifs des résultats rapportés
- ▶ Opérationnaliser le système de gestion d'AAC, un cadre de gestion sur des résultats :
 - ▶ d'ici à septembre 1998, mettre en oeuvre un cycle de gestion et des stratégies de mesure du rendement en vue de planifier, contrôler et ajuster le rendement
 - ▶ Mener un sondage auprès des employés pour connaître leur environnement et leurs outils de travail.

AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL

MANDAT ET DOMAINES DE RÉSULTATS CLÉS

MANDAT	DOMAINES DE RÉSULTATS CLÉS
<p>Le mandat de l'Agence canadienne du pari mutuel consiste à :</p> <p>protéger les parieurs contre les pratiques frauduleuses en assurant en permanence l'intégrité du pari mutuel partout au pays, ce qui favorisera la viabilité de l'industrie des courses.</p>	<p>Innovation et fondation</p> <p>Services intégrés</p>

DÉPENSES PLANIFIÉES

FONDS RENOUELABLE DE L'AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL				
ÉTAT DES RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE (EN MILLIONS DE DOLLARS)				
	Prévues 1997-1998	Planifiées 1998-1999	Planifiées 1999-2000	Planifiées 2000-2001
Recettes	13,2	14,2	14,3	14,3
Dépenses	13,2	14,2	14,3	14,3
Profit (perte)	-	-	-	-
Dépréciation/amortissement	0,2	0,2	0,2	0,2
Variations du fonds de roulement	-	-	-	-
Acquisition d'actifs amortissables	(0,2)	(0,2)	(0,2)	(0,2)
Excédents de trésorerie (besoins)	-	-	-	-
Pouvoir de dépenser	2,0	2,0	2,0	2,0
Prélèvement:				
Solde en date du 1 avril	2,1	2,1	2,1	2,1
Excédent projeté (Prélèvement)	-	-	-	-
	2,1	2,1	2,1	2,1
Autorisation non-utilisée projetée à la fin de l'exercice	4,1	4,1	4,1	4,1

Nota : Une marge de crédit de 2 millions de dollars a été approuvée comme montant maximal pouvant être emprunté du Trésor à tout moment.

PRINCIPAUX PLANS, STRATÉGIES ET RÉSULTATS PRÉVUS

AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL	
PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS	PLANS (1998-2001)

INNOVATION ET FONDATION

Un cadre législatif modifié et un règlement qui assure la protection du public sur les marchés intérieurs et internationaux, tire profit des nouvelles percées technologiques et

En 1998-1999 :

- ▶ Réviser les dispositions réglementaires sur les paris spéciaux.
- ▶ Élaborer de nouvelles dispositions pour le pari sur compte.

AGENCE CANADIENNE DU PARI MUTUEL

PRINCIPAUX RÉSULTATS PRÉVUS**PLANS (1998-2001)**

met au point de nouvelles poules de pari.

- ▶ Amorcer un examen complet de la réglementation.

De 1999 à 2001 :

- ▶ Mener à terme un examen de la réglementation/législation.
- ▶ Mettre à l'essai et approuver de nouveaux systèmes de pari mutuel et de nouvelles techniques de surveillance.

Techniques de surveillance nouvelles et améliorées pour assurer la protection du public et l'intégrité du pari mutuel.

En 1998-1999 :

- ▶ Passer un nouveau marché pour le contrôle des drogues.
- ▶ Terminer la révision du manuel des politiques et procédures à l'intention de l'ACPM.
- ▶ De 1999 à 2001, étudier les possibilités de partenariat avec les provinces et l'industrie pour le contrôle des drogues et la surveillance des courses.

SERVICES INTÉGRÉS

Une nouvelle structure intégrée d'OSS et un plan axé sur une saine gestion, incluant :

- ▶ une orientation organisationnelle;
- ▶ un effectif productif;
- ▶ une approche proactive;
- ▶ un OSS durable;
- ▶ un OSS transparent.

En 1998-1999 :

- ▶ Évaluer le processus visant à assurer le respect de la norme ISO-9001.
- ▶ Regrouper des bureaux locaux en Ontario.
- ▶ Centraliser la perception des taxes et la comptabilité.

De 1999 à 2001 :

- ▶ Améliorer la page WEB utilisée pour fournir au public les noms de personnes-ressources, de l'information sur la réglementation et l'accès aux publications de l'ACPM.
- ▶ Évaluer d'autres possibilités de regroupement des opérations sur le terrain.

IV. INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

Nota : Les dépenses sont indiquées en millions de dollars. Par conséquent, les dépenses qu'il n'est pas possible d'exprimer en millions de dollars sont identifiées par le chiffre 0,0, occasionnant parfois des erreurs d'arrondissement.

TABLEAU 1. AUTORISATIONS DE DÉPENSER — SOMMAIRE DE PORTEFEUILLE (EN MILLIONS DE DOLLARS)			
Crédit	Budget principal des dépenses 1998-1999	Budget principal des dépenses 1997-1998	
Programme d'agriculture et agroalimentaire			
1	Dépenses de fonctionnement	361,3	564,4
5	Dépenses en capital	38,5	46,3
10	Subventions et contributions	275,9	256,3
(L)	Subventions aux offices établis conformément à la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	0,2	0,2
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	65,5	-
(L)	Prêts garantis en vertu de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	4,0	4,0
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programmes transitoires pour les viandes rouges	3,2	3,0
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programme d'innovation en agroalimentaire	30,1	19,9
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programme d'assurance-récolte	217,6	210,2
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Fonds de développement Canada/Nouvelle-Écosse pour le secteur pomicole	0,1	0,1
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programme de refinancement de la dette du Nouveau-Brunswick de 1994	0,1	0,1
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Compte de stabilisation du revenu net ⁽¹⁾	254,6	209,9
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programmes complémentaires de sécurité de revenu	122,5	92,3
(L)	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire — salaire et allocation d'automobile	0,0	0,0
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	46,3	70,1
(L)	Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains	0,0	(1,0)
(L)	Garanties d'emprunts en vertu de la <i>Loi sur le paiement anticipé des récoltes</i>	-	1,5
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies</i>	-	25,0
(L)	Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programme complémentaire pour le secteur des cultures	-	0,2
Total pour le Ministère		1 420,1	1 502,6

1. Le budget principal de 1998-1999 indique maintenant la part fédérale du Compte de stabilisation du revenu net d'Alberta (CSRN) qui a été approuvé en 1997-1998.

TABEAU 2. ORGANIGRAMME DU PORTEFEUILLE DE L' AGRICULTURE ET DE L' AGROALIMENTAIRE

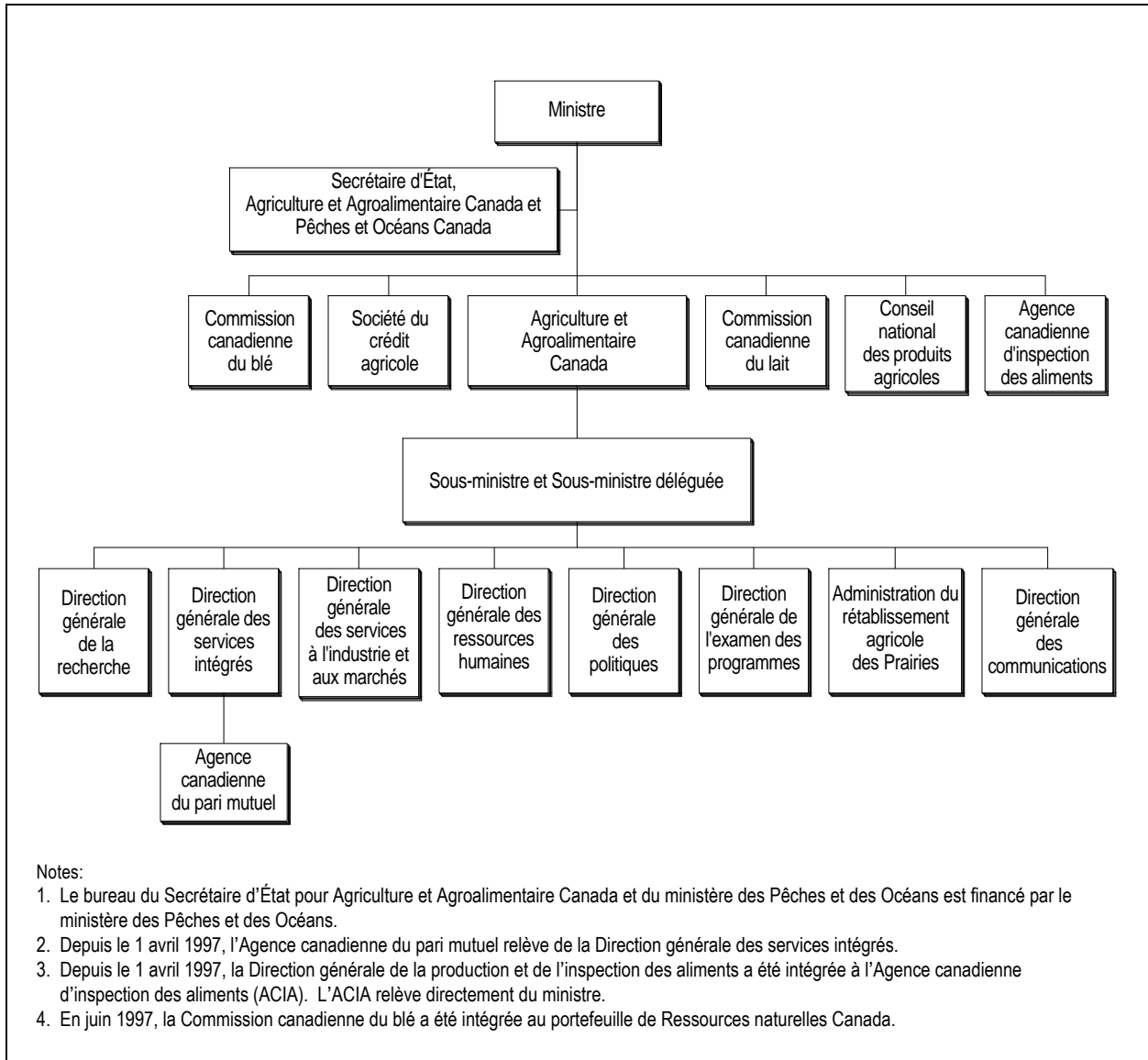


TABLEAU 3. RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES DÉPENSES PRÉVUES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ POUR 1998-1999
(EN MILLIONS DE DOLLARS)

Secteur d'activité	Poste responsable								Total
	SMA ⁽¹⁾ Direction générale des services à l'industrie	Commissaire en chef CCG ⁽²⁾	Directrice exécutive CNPA ⁽³⁾	SMA Direction générale de la recherche	SMA Direction générale des politiques	DG ARAP	Secteur ministériel Chefs ⁽⁴⁾	Directrice exécutive ACPM ⁽⁵⁾	
Croissance des marchés	138,5	6,6	2,4						147,5
Innovation pour un avenir durable				267,8	9,1	74,0			350,9
Fondation pour le secteur et les collectivités rurales					872,6	1,2			873,8
Politiques et services ministériels							47,8	-	47,8
Dépenses nettes du programme	138,5	6,6	2,4	267,8	881,7	75,2	47,8	-	1 420,1

1. SMA: Sous-ministre adjoint

2. CCG : Commission canadienne des grains. La CCG opère sous le régime d'un fonds renouvelable depuis l'année financière 1995-1996. Le total des dépenses prévues indiqué représente seulement la part des dépenses qui n'est pas financée au moyen d'un fonds renouvelable.

3. CNPA : Conseil national des produits agricoles

4. Chefs du Secteur ministériel : des directions générales des services intégrés, de l'examen des programmes, des ressources humaines et des communications.

5. ACPM : L'Agence canadienne du pari mutuel opère sous le régime d'un fonds renouvelable.

TABLEAU 4. ÉQUIVALENTS TEMPS PLEIN (ÉTP) PRÉVUS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteur d'activité	Prévus 1997-1998	Planifiés 1998-1999	Planifiés 1999-2000	Planifiés 2000-2001
Croissance des marchés	1 217	1 215	1 184	1 181
Innovation pour un avenir durable	3 028	3 062	3 069	3 074
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	532	558	551	546
Politiques et services ministériels	778	573	572	572
Total	5 555	5 408	5 376	5 373

TABLEAU 5. DÉTAILS DES BESOINS EN ÉTP

Échelle de traitement	Prévus 1997-1998	Planifiés 1998-1999	Planifiés 1999-2000	Planifiés 2000-2001
<30 000	1 215	1 184	1 182	1 182
30 000-40 000	1 759	1 705	1 677	1 674
40 000-50 000	1 057	1 016	1 016	1 016
50 000-60 000	679	661	660	660
60 000-70 000	432	429	428	428
70 000-80 000	257	257	257	257
>80 000	156	156	156	156
Total	5 555	5 408	5 376	5 373

TABLEAU 6. DÉPENSES EN CAPITAL CONTRÔLÉ PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Secteur d'activité	Dépenses prévues 1997-1998	Dépenses planifiées 1998-1999	Dépenses planifiées 1999-2000	Dépenses planifiées 2000-2001
Innovation pour un avenir durable		31,4	31,6	28,2
Politiques et services ministériels		4,7	9,3	0,5
Total⁽¹⁾		36,1	40,9	28,3

1. Le montant de 40,9 \$ millions prévu pour 1998-1999 comprend 38,5 \$ millions du crédit 5 pour dépenses en capital et un transfert de 2,3 \$ de millions qui parviendra du crédit 1 ou 10 par le biais du budget supplémentaire. Ces ressources serviront à appuyer la mise en oeuvre du nouveau système d'information de gestion des ressources.

TABLEAU 7. PROJETS D'IMMOBILISATION CONTRÔLÉS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Coût total actuel estimatif	Dépenses				Besoins des exercices futurs
		prévues jusqu'au 31 mars 1998	Dépenses planifiées 1998-1999	Dépenses planifiées 1999-2000	Dépenses planifiées 2000-2001	
Projets approuvés d'une valeur dépassant 5 \$ millions						
Innovation pour un avenir durable						
Saskatoon - Ajout/Amélioration/Consolidation (AE) ⁽²⁾	38,0	37,8	0,2	-	-	-
Lethbridge - Établissement à usage divers (AP) ⁽¹⁾	19,6	1,1	1,1	6,7	4,0	6,7
Réaménagement d'un établissement de Winnipeg (AP) ⁽¹⁾	18,6	0,2	0,6	2,5	3,0	12,3
Summerland/Agassiz - Réaménagement d'un établissement (AD/AP) ^{(1),(3)}	18,0	0,9	1,0	7,5	5,3	3,3
Réaménagement d'un établissement de Frédéricton (AP) ⁽¹⁾	17,0	0,2	1,0	1,4	5,8	8,6
London/Delhi-Amélioration d'un établissement (AE) ⁽²⁾	12,0	2,9	5,7	3,5	-	-
Guelph - Établissement de sécurité et qualité des aliments (AP) ⁽¹⁾	9,9	0,7	4,8	4,4	-	-
Charlottetown Transfert consolidé des opérations de la ferme (AP) ⁽¹⁾	8,4	0,3	-	0,7	3,4	4,0
Lennoxville - Établissement pour porcs (AE) ⁽²⁾	6,3	2,0	4,3	-	-	-
Total du secteur d'activité	147,8	46,1	18,7	26,7	21,5	34,9
Politiques et services ministériels						
Système financier Saturne(AE) ⁽²⁾	15,0	5,2	9,3	0,5	-	-
Total du secteur d'activité	15,0	5,2	9,3	0,5	-	-
Total des projets approuvés de plus de 5 \$ millions	162,8	51,3	28,0	27,2	21,5	34,9
Projets approuvés d'une valeur de 400 000 \$ et moins de 5 \$ millions	32,5	15,6	8,3	0,7	1,6	6,3
Projets en cours par le ministère mais pas encore assez avancés pour nécessiter l'approbation du Conseil du Trésor ou du ministère	84,9	0,9	0,4	3,4	12,0	68,2
Projets reliés à des programmes spéciaux non discrétionnaires comme le Programme de gestion des substances dangereuses, le Programme de santé et sécurité et le Programme d'aménagement pour accès facile. La valeur d'un projet peut être inférieure à 400 000 \$	25,7	14,4	3,7	2,0	1,5	4,1
Innovation pour un avenir durable Excédent/Insuffisance ⁽⁴⁾	(12,3)	-	0,5	(4,5)	(8,3)	-
Total des dépenses en capital contrôlé ⁽⁵⁾	293,6	82,2	40,9	28,8	28,3	113,5
Total des niveaux de référence du capital contrôlé			38,5	28,8	28,3	

1. Approbation préliminaire d'un projet (AP) : Autorisation du Conseil du Trésor d'entreprendre un projet en fonction d'exigences opérationnelles prévues. Cette approbation s'étend aux objectifs de l'étape de définition du projet et aux dépenses connexes. Les ministères responsables peuvent solliciter l'approbation provisoire après avoir examiné la portée totale du projet et en avoir établi le coût, d'une estimation de niveau indicative, et après avoir établi une estimation fondée du coût de l'étape de définition du projet.
2. Approbation effective de projet (AE) : Autorisation de Conseil du Trésor couvrant les objectifs à l'étape de mise en oeuvre du projet et les dépenses connexes. Les ministères responsables peuvent solliciter l'approbation effective après avoir établi la portée de l'ensemble du projet et en avoir établi le coût selon une estimation fondée.
3. Autorisation demandée (AD).
4. Les excédents et les insuffisances seront gérés à l'interne à même la trésorerie sur une base permanente.
5. Le montant de 40,9 \$ millions pour 1998-1999 comprend 38,5 \$ millions du crédit 5, capital et un transfert de 2,3 \$ millions qui sera tiré du crédit 1 ou du crédit 10 par le biais du budget supplémentaire.

TABLEAU 8. SOMMAIRE DES DÉPENSES PAR ARTICLE (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Prévues 1997-1998	Planifiées 1998-1999	Planifiées 1999-2000	Planifiées 2000-2001
Personnel				
Traitements et salaires	305,6	258,6	255,7	255,9
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	54,9	56,1	55,6	55,7
Biens et services				
Transport et communications	25,1	23,9	22,8	23,4
Information	5,2	4,1	3,9	4,0
Services professionnels et spéciaux	46,9	47,4	45,0	46,2
Locations	8,6	5,3	5,0	5,1
Achats de services de réparation et d'entretien	15,3	9,0	8,5	8,8
Services publics, matériaux et fournitures	34,3	46,0	43,8	45,0
Autres subventions et paiements	176,8	11,0	10,5	10,8
Capital				
Secondaire	30,0	34,4	39,3	40,4
Contrôlé	39,9	38,5	28,8	28,3
Paiements de transfert				
Votés	292,3	275,9	131,0	76,0
Législatifs	700,7	697,9	504,9	509,6
Dépenses budgétaires nettes	1 735,6	1 508,1	1 154,7	1 109,2
Moins:				
Recettes à valoir sur le crédit	19,6	17,5	17,5	17,5
Recettes à valoir sur le fonds renouvelable	71,1	70,5	71,2	71,8
Dépenses nettes du programme	1 644,9	1 420,1	1 066,0	1 019,9

TABLEAU 9. RESSOURCES DU PROGRAMME PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (1998-1999)

		(EN MILLIONS DE DOLLARS)							
		Budgétaires						Moins: Recettes	
Secteur d'activité	ÉTP ⁽¹⁾	Fonctionnement	Capital	Subventions contributions	Sous- total: et crédits bruts	Postes législatifs ⁽²⁾	Dépenses brutes planifiées	à valoir sur le crédit	Dépenses nettes planifiées
Croissance des marchés	1 215	106,7	-	24,2	131,0	72,9	203,9	56,3	147,5
Innovation pour un avenir durable	3 062	284,6	31,5	15,1	331,2	30,1	361,3	10,4	350,9
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	558	49,4	-	236,6	286,0	594,9	880,9	7,1	873,8
Politiques et services ministériels	573	55,0	7,0	0,0	62,0	-	62,0	14,2	47,8
Total	5 408	495,7	38,5	275,9	810,2	697,9	1 508,1	88,0	1 420,1

1. Équivalents temps plein (ÉTP)

2. Ne comprennent pas les postes non budgétaires ni les contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés ni les allocations du Ministre, qui sont attribuées aux dépenses de fonctionnement.

TABLEAU 10. SOMMAIRE DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Secteur d'activité	Prévues 1997-1998	Planifiées 1998-1999	Planifiées 1999-2000	Planifiées 2000-2001
Subventions				
Croissance des marchés	0,0	0,2	0,2	0,2
Innovation pour un avenir durable	4,3	4,5	1,0	1,0
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	59,0	37,2	0,0	0,0
Politiques et services ministériels	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des subventions	63,3	42,0	1,2	1,2
Contributions				
Croissance des marchés	79,7	97,0	85,8	83,0
Innovation pour un avenir durable	24,8	40,6	10,2	8,0
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	825,4	794,3	538,6	493,3
Politiques et services ministériels	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des contributions	929,9	931,9	634,6	584,3
Total des subventions et des contributions	993,2	973,9	635,8	585,6

TABLEAU 11. DÉTAILS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

	Prévues 1997-1998	Planifiées 1998-1999	Planifiées 1999-2000	Planifiées 2000-2001
SUBVENTIONS				
Croissance des marchés				
(L) Subventions aux offices établis conformément à la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	0,0	0,2	0,2	0,2
Total des subventions - Croissance des marchés	0,0	0,2	0,2	0,2
Innovation pour un avenir durable				
Recherches agricoles dans les universités et les autres organisations scientifiques au Canada	0,8	1,0	1,0	1,0
Subventions aux organisations dont les activités appuient l'aménagement et la conservation des sols et de l'eau	0,0	0,0	0,0	0,0
Subventions aux organisations afin de faciliter le développement rural et l'adaptation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire	3,5	3,5	-	-
Total des subventions - Innovation pour un avenir durable	4,3	4,5	1,0	1,0
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales				
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur les paiements de transition pour le grain de l'Ouest</i>	1,9	-	-	-
Subventions aux organisations dans le cadre des Programmes complémentaires de sécurité de revenu	14,3	10,3	-	-
Subventions aux particuliers et aux organisations à l'appui de la réforme du transport du grain	16,7	2,9	-	-
Subventions aux organisations afin de faciliter le développement rural et l'adaptation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire	26,1	24,0	-	-
Subventions aux personnes, sociétés, entreprises et associations coopératives en vertu du Programme de subvention à l'aide en orientation spécialisée	0,0	-	-	-
Total des subventions - Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	59,0	37,2	-	-
Politiques et services ministériels				
Subventions à des particuliers pour leur participation à la diffusion nationale de l'information agricole fédérale	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des subventions - Politiques et services ministériels	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL DES SUBVENTIONS	63,3	42,0	1,2	1,2
CONTRIBUTIONS				
Croissance des marchés				
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	25,9	65,5	65,5	65,5
(L) Prêts garantis en vertu de la <i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	4,0	4,0	4,0	4,0
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programmes de transition pour les viandes rouges	3,1	3,2	-	-

TABLEAU 11. DÉTAILS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS) (SUITE)

	Prévues 1997-1998	Planifiées 1998-1999	Planifiées 1999-2000	Planifiées 2000-2001
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la commercialisation des produits agricoles</i>	17,3	-	-	-
Contributions en vertu du Programme du commerce agroalimentaire 2000	6,8	13,2	12,9	12,9
Initiatives en vertu des ententes sur le développement économique et régional	4,3	2,1	1,4	0,6
Contribution à l'égard du programme de prêts basés sur le prix des produits agricoles	6,8	9,0	2,0	-
Contribution à l'égard du processus d'examen de l'endettement agricole	0,7	-	-	-
Aide en vertu de l'ajustement à long terme de l'industrie de l'horticulture	0,4	-	-	-
Contributions au titre du Programme d'accroissement des liquidités pour les récoltes de 1996	10,4	-	-	-
Total des contributions - Croissance des marchés	79,7	97,0	85,8	83,0
Innovation pour un avenir durable				
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programme d'innovation en agroalimentaire	11,2	30,1	-	-
Contributions à l'appui des organisations participant à la recherche et au développement agricoles	0,7	0,7	0,7	0,7
Contribution à la Société de l'usine-pilote de protéines, d'huile et d'amidon (PHA)	2,7	2,7	2,5	1,7
Contributions relatives au Programme national de la conservation du sol et de l'eau	0,2	1,4	1,4	-
Contributions aux agriculteurs et éleveurs véritables, aux groupements d'agriculteurs et aux petites communautés du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la région de la Rivière-de-la-Paix en Colombie-Britannique pour la mise en place de sources d'approvisionnement fiables en eau	5,0	5,7	5,6	5,6
Contributions en vertu de l'initiative de l'établissement économique et des emplois de la vallée de la rivière Rouge	0,9	-	-	-
Contributions aux termes de l'Entente d'association Canada-Saskatchewan sur le développement rural	4,1	-	-	-
Total des contributions - Innovation pour un avenir durable	24,8	40,6	10,2	8,0
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales				
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programme d'assurance récolte	210,2	217,6	222,6	227,3
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Fonds de développement Canada/Nouvelle-Écosse pour le secteur pomicole	0,1	0,1	-	-
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programme de refinancement de la dette du Nouveau-Brunswick de 1994	0,1	0,1	-	-
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)	234,3	254,6	212,6	212,6
(L) Paiements relatifs à la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i> — Programmes complémentaires de sécurité du revenu	192,7	122,5	-	-
Contributions en vertu du Programme de relance de l'activité économique (Tempête de verglas de 1998)	10,0	-	-	-
Contributions en vertu du Programme d'Agriculture et Agroalimentaire Canada de bourses d'études	0,5	0,5	-	-
Paiements versés aux agriculteurs pour des produits agricoles par le gouverneur en conseil en vertu de la <i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	141,6	108,6	76,6	44,6
Contributions en vertu du Programme national de l'adaptation à l'analyse des risques et à la maîtrise des points critiques	5,8	6,3	-	-
Contributions en vertu du Programme canadien d'agro-infrastructure	11,5	47,9	24,2	8,8
Contributions au Programme des 4-H et au Programme national de sécurité à la ferme	1,6	1,5	-	-
Contributions en vertu du Programme canadien de gestion d'entreprise agricole	10,0	11,6	-	-
Contributions en vertu du Programme de planification d'entreprise agricole	3,4	7,6	-	-
Contributions afin de faciliter le développement rural et l'adaptation du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire	1,9	15,3	2,6	-
Entente de partenariat Canada-Manitoba sur l'infrastructure hydraulique des municipalités pour la diversification de l'économie rurale*	1,7	-	-	0,0
Total des contributions - Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	825,4	794,3	538,6	493,3

TABLEAU 11. DÉTAILS DES SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ (EN MILLIONS DE DOLLARS) (SUITE)

	Prévues 1997-1998	Planifiées 1998-1999	Planifiées 1999-2000	Planifiées 2000-2001
Politiques et services ministériels				
Contributions au Conseil canadien de la sécurité à l'appui de la Semaine nationale de la sécurité à la ferme	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des contributions - Politiques et services ministériels	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL DES CONTRIBUTIONS	929,9	931,9	634,6	584,3
TOTAL DES SUBVENTIONS ET DES CONTRIBUTIONS	993,2	973,9	635,8	585,6

*à financer - contrainte de ressources.

TABLEAU 12. RECETTES NON FISCALES À VALOIR SUR LE TRÉSOR PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ ⁽¹⁾ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Secteur d'activité	Prévues 1997-1998	Planifiées 1998-1999	Planifiées 1999-2000	Planifiées 2000-2001
Croissance des marchés	34,0	34,0	34,0	34,0
Innovation pour un avenir durable	5,7	5,5	5,4	5,4
Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales	5,5	2,9	0,6	0,8
Politiques et services ministériels	0,1	0,1	0,1	0,1
Total	45,3	42,5	40,1	40,3

TABLEAU 13. RECETTES NON FISCALES À VALOIR SUR LE TRÉSOR, PAR TYPE DE RECETTES ⁽¹⁾ (EN MILLIONS DE DOLLARS)

Source	Prévues 1997-1998	Planifiées 1998-1999	Planifiées 1999-2000	Planifiées 2000-2001
Rendement des investissements	0,1	0,1	0,1	0,1
Privilèges, licences et permis	2,4	2,9	2,9	2,9
Produits des ventes	0,1	0,0	0,0	0,0
Produits de la vente de biens de l'État	0,9	0,8	0,7	0,7
Services et droits d'utilisation des services	4,1	4,1	4,1	4,1
Remboursement des dépenses des exercices précédents	31,8	30,4	30,4	30,4
Rajustement des CAFE de l'exercice précédent	1,0	0,5	0,5	0,5
Autres recettes non fiscales	4,9	3,7	1,4	1,5
Total	45,3	42,5	40,1	40,3

1. Les recettes à valoir sur le Trésor aux tableaux 12 et 13 comprennent seulement les recettes accrues par le secteur d'activité des politiques et services ministériels. Des recettes additionnelles à valoir sur le Trésor comprennent les rendements des investissements parvenant de la construction de bâtiments d'exposition à usages multiples, de la Société du crédit agricole et de la Commission canadienne du lait comme illustré au tableau suivant.

TABLEAU 14. RECETTES ADDITIONNELLES NON FISCALES À VALOIR SUR LE TRÉSOR

	Prévues 1997-1998	Planifiées 1998-1999	Planifiées 1999-2000	Planifiées 2000-2001
Rendement des investissements				
- Société du crédit agricole ⁽¹⁾	138,3	103,4	78,5	65,3
- Commission canadienne du lait ⁽²⁾	3,0	3,1	3,1	3,1
- Construction de bâtiments d'exposition à usages multiples	0,5	1,5	0,4	0,3
Total	141,8	108,0	82,0	68,7

1. Prêt à intérêt. On pourrait recevoir des montants additionnels d'une valeur allant jusqu'à 3 millions de dollars par année si les membres du Conseil d'administration de la Société du crédit agricole déclarent des dividendes.
2. Prêt à intérêt.

TABLEAU 15. LOIS APPLIQUÉES PAR LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

Le Ministre assume l'entière responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

<i>Loi sur l'aide à l'alimentation des animaux de ferme</i>	L.R.C., 1985, ch. L-10, modifiée
<i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i> ⁽²⁾	L.C., 1997, ch. 6
<i>Loi sur les aliments du bétail</i> ⁽²⁾	L.R.C., 1985, ch. F-9, modifiée
<i>Loi sur la commercialisation des produits agricoles</i>	L.R.C., 1985, ch. A-6, modifiée
<i>Loi sur la Commission canadienne du blé</i>	L.R.C., 1985, ch. C-24, modifiée
<i>Loi sur la Commission canadienne du lait</i>	L.R.C., 1985, ch. C-15, modifiée
<i>Loi sur la dissolution de la société Canagrex (inopérante)</i>	L.C., 1987, ch. 38, modifiée
<i>Loi sur les engrais</i> ⁽²⁾	L.R.C., 1985, ch. F-10, modifiée
<i>Loi sur la généalogie des animaux</i>	L.R.C., 1985, ch. 8 (4 ^e suppl.), modifiée
<i>Loi sur les grains du Canada</i>	L.R.C., 1985, ch. G-10, modifiée
<i>Loi sur l'inspection des viandes</i> ⁽²⁾	L.R.C., 1985, ch. 25 (1 ^{er} suppl.), modifiée
<i>Loi sur l'inspection du poisson</i> ⁽²⁾	L.R.C., 1995, ch. F-12, modifiée
<i>Loi sur les marchés de grain à terme</i>	L.R.C., 1985, ch. G-11, modifiée
<i>Loi sur la médiation en matière d'endettement agricole</i>	L.C., 1997, ch. 21
<i>Loi sur le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire</i>	L.C., 1994, ch. 38, modifiée
<i>Loi sur l'Office des produits agricoles (inopérante)</i>	L.R.C., 1985, ch. A-4, modifiée
<i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	L.R.C., 1985, ch. F-4, modifiée
<i>Loi sur le paiement anticipé des récoltes</i> ⁽¹⁾	L.R.C., 1985, ch. C-49, modifiée
<i>Loi sur les paiements de transition pour le grain de l'Ouest</i>	L.C. 1995, ch. 17, annexe II
<i>Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies</i> ⁽¹⁾	L.R.C., 1985, ch. P-18, modifiée
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles</i>	L.R.C., 1985, ch. F-3, modifiée
<i>Loi sur les prêts destinés aux améliorations agricoles et à la commercialisation selon la formule coopérative</i>	L.R.C., 1985, ch. 25 (3 ^e suppl.), modifiée
<i>Loi sur les produits agricoles au Canada</i> ⁽²⁾	L.R.C., 1985, ch. 20 (4 ^e suppl.), modifiée
<i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	L.C., 1997, ch. 20
<i>Loi sur la protection des obtentions végétales</i> ⁽²⁾	L.C., 1990, ch. 20, modifiée
<i>Loi sur la protection du revenu agricole</i>	L.C., 1991, ch. 22, modifiée
<i>Loi sur la protection des végétaux</i> ⁽²⁾	L.C., 1990, ch. 22, modifiée
<i>Loi sur le rétablissement agricole des Prairies</i>	L.R.C., 1985, ch. P-17, modifiée
<i>Loi sur les sanctions administratives et pécuniaires en matière d'agriculture</i> ⁽²⁾	L.C., 1995, ch. 40, modifiée
<i>Loi sur la santé des animaux</i> ⁽²⁾	L.C., 1990, ch. 21, modifiée
<i>Loi sur les semences</i> ⁽²⁾	L.R.C., 1985, ch. S-8, modifiée
<i>Loi sur la Société du crédit agricole</i>	L.C., 1993, ch. 14, modifiée
<i>Loi sur les stations agronomiques</i>	L.R.C., 1985, ch. E-16, modifiée
<i>Loi sur la vente coopérative des produits agricoles</i> ⁽¹⁾	L.R.C., 1985, ch. A-5, modifiée

Le Ministre partage la responsabilité de l'application des lois suivantes devant le Parlement :

Code criminel — article 204	L.R.C., 1985, ch C-46, modifié (ministre de la Justice et solliciteur général du Canada)
<i>Loi sur le ministère des Affaires extérieures et du commerce international</i> — alinéa 10(2)e	L.R.C., 1985, ch E-22, modifiée (ministre des Affaires extérieures)
<i>Loi sur les aliments et drogues</i> — articles 2 et 27	L.R.C., 1985, ch F-27, modifiée (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social)
<i>Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation</i>	L.R.C., 1985, ch C-38, modifiée (ministre de l'Industrie)

1. Ces lois ont été abrogées par la Loi sur les programmes de marchés agricoles (LPMA). Toutefois, les articles de la LPMA qui abrogent ces lois ne sont pas encore exécutoires. Ces lois demeurent en vigueur et le ministre en est responsable.

2. Ces lois sont la responsabilité du ministre par le biais de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

TABLEAU 16. RÉFÉRENCES DU PORTEFEUILLE DE L'AGRICULTURE ET DE L'AGROALIMENTAIRE

<p>Agriculture et Agroalimentaire Canada Renseignements généraux, 930, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-1000</p>	<p>Réseau World Wide Web: http://www.agr.ca Telnet: www.agr.ca (login: guest) Système d'affichage électronique: National: 1-800-234-4410 Ottawa: (613) 759-1100</p>	<p>Voix ou télécopieur-sur-demande National: 1-800-346-2222 Ottawa: (613) 759-6650</p>
<p>Personnes ressources du ministère :</p> <p>Frank Claydon, sous-ministre, 930, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-1101</p> <p>Michelle Comeau, sous-ministre déléguée, 930, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-1090</p> <p>Michael Gifford, sous-ministre adjoint p.i., Direction générale des services à l'industrie et aux marchés 930, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-7563</p> <p>Brian Morrissey, sous-ministre adjoint, Direction générale de la recherche, 930, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-7794</p> <p>Douglas Hedley, sous-ministre adjoint p.i., Direction générale des politiques, 930, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-7349</p> <p>Bernie Sonntag, directeur général, Administration du rétablissement agricole des Prairies, Tour CIBC, 1800, rue Hamilton, pièce 603, Regina, (Saskatchewan) S4P 4L2 (306) 780-6545</p> <p>Andrew Graham, sous-ministre adjoint, Direction générale des services intégrés, 930, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-6811</p>	<p>George Shaw, directeur général, Direction générale des communications, 930, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-7967</p> <p>Elaine Lawson, directrice générale, Direction générale de l'examen des programmes, 930, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-6470</p> <p>Jane Roszell, directrice générale, Direction générale des ressources humaines, 930, avenue Carling, Ottawa (Ontario) K1A 0C5 (613) 759-1196</p> <p>Personnes ressources des secteurs d'activité :</p> <p>Michael Gifford, responsable p.i., Croissance des marchés (613) 759-7563</p> <p>Bernie Sonntag, responsable, Innovation pour un avenir durable (306) 780-6645</p> <p>Douglas Hedley responsable p.i., Fondation solide pour le secteur et les collectivités rurales (613) 759-7349</p> <p>Andrew Graham responsable, Politiques et services ministériels (613) 759-6811</p>	<p>Personnes ressources du portefeuille :</p> <p>Barry W. Senft, commissaire en chef, Commission canadienne du blé, 600-303 Main Street, Winnipeg (Manitoba) R3C 3G8 (204) 983-2735</p> <p>Cynthia Currie, présidente, Conseil national des produits agricoles, B.P. 3430, Station D, Ottawa (Ontario) K1P 6L4 (613) 995-6752</p> <p>Elizabeth Massey, Directrice exécutive, Agence canadienne du pari mutuel, Phase 2, 6, promenade Antares, suite 12 Nepean (Ontario) K2E 8A9 (613) 946-1707</p> <p>Dr. Art Olson, président, Agence canadienne d'inspection des aliments, 59, promenade Camelot, Nepean (Ontario) K1A 0Y9 (613) 225-2342</p> <p>Guy Jacob, président, Commission canadienne du lait 1525, avenue Carling, pièce 300 Ottawa (Ontario) K1A 0Z2 (613) 998-9490</p> <p>Don Black, président, Société du crédit agricole B.P. 4320, 1800, rue Hamilton Regina (Saskatchewan) S4P 4L3 (306) 780-8100</p>